



Le présent rapport annuel couvre l'exercice financier 2022–2023 (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)
Publié par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, Cambridge Bay, au Nunavut
© Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, 2023

Contents

Notre mission, notre vision	ii
Notre mandat, nos valeurs	iii
Message de la présidente	1
Commission	2
Personnel	6
Examen préalable	14
Examen approfondi	16
Surveillance	18
Accomplir notre mission	30
Conférences et ateliers	32
Rapport des vérificateurs indépendants	34

Notre mission

protéger et promouvoir le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut dans le cadre de nos travaux.

Notre vision

être un chef de file dans l'évaluation des répercussions en incorporant l'Inuit Inuit Qaujimajatuqangit/Qaujimaningit et en encourageant la participation publique.

Notre Mandat Nos valeurs

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER) a été établie le 9 juillet 1996 à titre d'institution gouvernementale créée en vertu de *l'Accord du Nunavut*, inscrite dans un système intégré de gestion de ressources pour le nouveau Territoire établi du Nunavut. La CNER a pour mandat d'évaluer les potentielles répercussions des projets d'aménagement dans la région du Nunavut, avant l'approbation requise des organismes d'autorisation. En faisant appel au savoir traditionnel et aux des méthodes scientifiques reconnues, la CNER examinera les répercussions biophysiques et socioéconomiques des propositions, formulera des recommandations et prendra des décisions quant aux projet pouvant être réalisés. Le mandat et les responsabilités de la CNER sont détaillés dans la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*.

Les valeurs de la CNER :

- **Les contributions de toutes les parties**, incluant les intervenants, le gouvernement et les organisations inuites, le public, l'industrie, les membres de la Commission et le personnel.
- **L'intégrité du processus d'évaluation des répercussions**
- **La coopération et la collaboration** avec les parties prenantes externes pour faciliter des évaluations de répercussions efficaces et opportunes.
- **La transparence et l'imputabilité.** Les membres du Conseil de la Commission et le personnel sont responsables auprès de la population du Nunavut, du gouvernement, des parties prenantes externes et de l'industrie.
- **L'exactitude et la cohérence** de nos prévisions, recommandations et décisions ainsi que nos communications en général.
- **La souplesse dans notre fonctionnement et nos procédures** pour réagir aux conditions environnementales évolutives sans compromettre l'intégrité.
- **Inuit Qaujimagatuqangit/Qaujimaningit et l'utilisation de l'Inuktitut et de l'Inuinnaqtun**
- **Les membres de notre Commission et notre personnel;** leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités; sans oublier leur constant professionnalisme et dévouement envers la CNER et son mandat.
- **Le respect de tous les participants aux processus de la CNER**
- **Le développement durable** qui profite à tous les Nunavummiut
- **L'objectivité** qui conduit à de justes et objectives prises de décision, exemptes de conflits d'intérêts.



Message

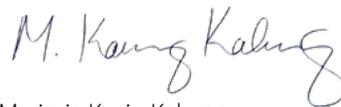
Message de la présidente

Je suis heureuse de présenter le rapport annuel de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions pour l'exercice financier 2022-2023 : du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. La Commission a pour mission de protéger et de promouvoir le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut dans le cadre de ses travaux établis en vertu de l'Accord du Nunavut et de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut (LATEPN). Après la levée des ordonnances de santé publique au début de l'année, la CNER a connu une autre intense et fructueuse année avec ses audiences publiques et ses évaluations continues d'importants projets de développement, ses programmes de surveillance de projets approuvés et les réexamens de divers certificats de projets en cours, sans oublier les examens préalables de nouveaux projets.

Je suis fier du travail accompli par mes collègues du Conseil et par notre personnel. Nous nous préparons activement à une autre année toute aussi intense que chargée. Nous nous réjouissons d'être membres du Conseil du milieu marin du Nunavut, de travailler avec nos collègues d'autres institutions publiques afin de conseiller le gouvernement

sur les questions touchant le milieu marin et de lui faire des recommandations. En plus de retracer les activités de la CNER, ce rapport annuel détaille les efforts déployés par la CNER pour faire progresser les importants travaux du Conseil avec notre budget limité.

J'espère que vous trouverez ce rapport annuel tout aussi informatif qu'utile. Les membres de notre personnel sont à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser; n'hésitez pas à communiquer avec eux directement par téléphone au 1-866-233-3033, sans frais, ou par courriel à l'adresse générale info@nirb.ca. En outre, nous mettons constamment à jour notre registre public en ligne, qui se trouve sur notre site Web au www.nirb.ca.



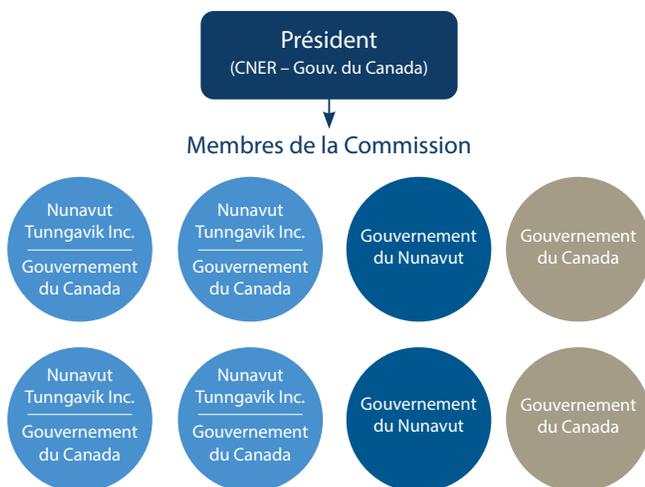
Marjorie Kaviq Kaluraq
Présidente | Commission du Nunavut
chargée de l'examen des répercussions

Commission

Structure de la Commission

La Commission est composée des membres suivants :

- quatre membres nommés par le gouvernement du Canada sur proposition d'une organisation inuite désignée;
- deux membres directement nommés par le gouvernement du Canada;
- deux membres directement nommés par le gouvernement du Nunavut;
- un(e) président(e) nommé(e) par le gouvernement du Canada en consultation avec le gouvernement du Nunavut sur proposition des membres de la Commission.



Membres du Conseil en 2022–2023

Marjorie Kaviq Kaluraq

Présidente (nommée par le GN)

Son mandat expire le 27 février 2026

Kaviq s'est jointe aux membres de la Commission en février 2010. Elle réside à Baker Lake où elle enseigne le Programme de formation des enseignants au Collège de l'Arctique du Nunavut. Elle détient un Baccalauréat ès sciences avec distinction en environnement et richesses naturelles de l'université Trent à Peterborough où elle suit actuellement des cours de maîtrise en éducation. Elle est une Jane Glassco Northern Fellow de la Gordon Foundation. Cette infatigable bénévole a participé à divers projets à Peterborough ainsi qu'au Nunavut, notamment en tant que membre du Joamie After School Program. Kaviq participe aussi en tant que juré bénévole au Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada. Kaviq parle l'anglais et l'inuktitut. Elle est actuellement la vice-présidente du Conseil de la CNER.

Catherine Emrick

Membre du Conseil (nommée par RCAANC)

Son mandat expire le 23 mai 2024

Catherine a été nommée à la Commission en 2018. Elle a grandi au Manitoba, puis a déménagé à Calgary, en Alberta, pour commencer sa carrière, et y réside toujours avec son conjoint Ivan. Elle s'est intéressée au nord du Canada dans le cadre de sa pratique du droit environnemental, administratif et réglementaire au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest avec William Tilleman, qui est maintenant



juge. Catherine est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Calgary, et est membre émérite et membre à vie de Comptables professionnels agréés et détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a siégé au conseil national de Comptables professionnels agréés pendant la fusion de la profession de comptable au Canada, et est membre du conseil d'une société privée d'investissement hypothécaire en Alberta.

Peter Kusugak

Membre du Conseil (Nommé par RCAANC)
Son mandat a expiré le 10 mai 2025

Peter a été nommé au Conseil de la CNER en mai 2022. Né à Naujaat, il a ensuite habité à Rankin Inlet avec sa famille. Peter a mené une carrière de près de 30 ans en tant qu'agent fédéral de gestion des ressources puis chef des opérations sur le terrain pour les Territoires du Nord-Ouest et ensuite le Nunavut. Il a commencé sa carrière en 1982 dans la région de Keewatin (désormais Kivalliq), puis à Iqaluit après l'établissement du Nunavut en 1999. Peter possède de l'expérience en conseils d'administration puisqu'il a été nommé au Beverly Qamanirjuaq Caribou Management Board et qu'il a effectué un mandat de trois (3) ans au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, où il a exercé la fonction de président par intérim pendant un certain temps.

Phillip (Omingmakyok) Kadlun

Vice-président (nommé par le GN)
Son mandat expire le 3 mars 2025

Phillip est né dans la région d'Umingmaktok et a grandi à Bay Chimo. Il s'est joint à la Commission en 2009. Il a été président des organisations de chasseurs et de trappeurs d'Umingmaktok et de Kugluktuk. Il réside actuellement à Kugluktuk, où il contribue à la collectivité par la chasse et en tant que bénévole en recherche et en sauvetage. M. Kadlun parle anglais et inuinnaqtun.

Albert Ehaloak

Membre du Conseil (nommé par le GN)
Son mandat expire le 29 juin 2026

Il est né sur le site du Réseau d'alerte avancé (Réseau DEW), à l'extérieur de Cambridge Bay où il a vécu jusqu'en 2016, pour déménager ensuite à Iqaluit. Il est diplômé du Collège de l'Arctique du Nunavut avec une attestation de réussite dans le programme d'écotechnologies. Albert a siégé à plusieurs conseils et travaillé auprès d'organisations bénévoles en tant que président, vice-président, membre régulier; il a présidé des réunions communautaires, des audiences publiques et des séances sur la réforme législative. Albert a intensément voyagé au Nunavut dont il a visité la plupart des collectivités pour son travail et avec plusieurs conseils. Grâce à son éducation et à sa vie sur le terrain ainsi qu'à son expérience professionnelle, il a réussi à établir un équilibre entre le mode de vie actuel et le mode de vie traditionnel. Il respecte le savoir traditionnel qui lui a été transmis et estime que le bénévolat et le don de soi sont de très importantes composantes de la culture inuite. Il s'est engagé à représenter les intérêts des Inuits.

Allen Maghagak

Membre du Conseil

(nommé par NTI et RCAANC)

Son mandat expire le 23 février 2023

Allen s'est joint pour la première fois à la CNER en janvier 2010. Il demeure actuellement à Ottawa, mais considère toujours Cambridge Bay comme son chez-soi. Allen a siégé au conseil de la Commission d'aménagement du Nunavut; il a œuvré comme négociateur en chef de *l'Accord du Nunavut* et a été directeur général de l'Assemblée constitutionnelle du Nunavut. Il a également participé aux négociations pour la Fédération Tungavik du Nunavut. Il a fait ses études à Yellowknife; Bien qu'il demeure actuellement à Ottawa, il considère Cambridge Bay comme son chez soi. Allen est un traducteur/interprète expérimenté en Inuinnaqtun (sa langue maternelle) et en anglais.

Henry Ohokannoak

Membre du Conseil (nommé par NTI et RCAANC)

Son mandat expire le 22 juillet 2023

La première nomination d'Henry au Conseil de la CNER a eu lieu en 2005 et depuis, il y a exécuté trois mandats. Henry a passé la majeure partie de sa vie à Cambridge Bay où il a d'abord été charpentier puis a travaillé comme traducteur/interprète au cours des dernières décennies. Il est spécialisé dans plusieurs métiers. Il est entré en politique en 1974, lorsqu'il a présidé le Conseil d'Établissement puis, plus tard en tant qu'adjoint au Maire. Il a siégé au NWT Housing Council pendant deux mandats dans les années 1980 ainsi qu'à divers conseils et organismes. Henry parle Inuinnaqtun, sa langue maternelle ainsi que l'anglais.

Guy Alikut

Board Member (Appointed by NTI & CIRNAC)

Son mandat expire le 8 juin 2024

Guy a été initialement nommé par la Commission en mars 2011. Il possède une riche expérience de la vie, notamment en tant que membre des Chambres de commerce d'Arviat et du Keewatin, maire d'Arviat et membre du conseil d'administration de plusieurs organisations. Il a été commissaire de la Commission d'établissement du Nunavut et président de trois entreprises privées. Guy a vécu toute sa vie à Arviat. Il parle l'anglais et l'inuktitut.

Madeleine Qumuatuq

Membre du Conseil (nommé par NTI et RCAANC)

Son mandat expire le 22 mars 2024

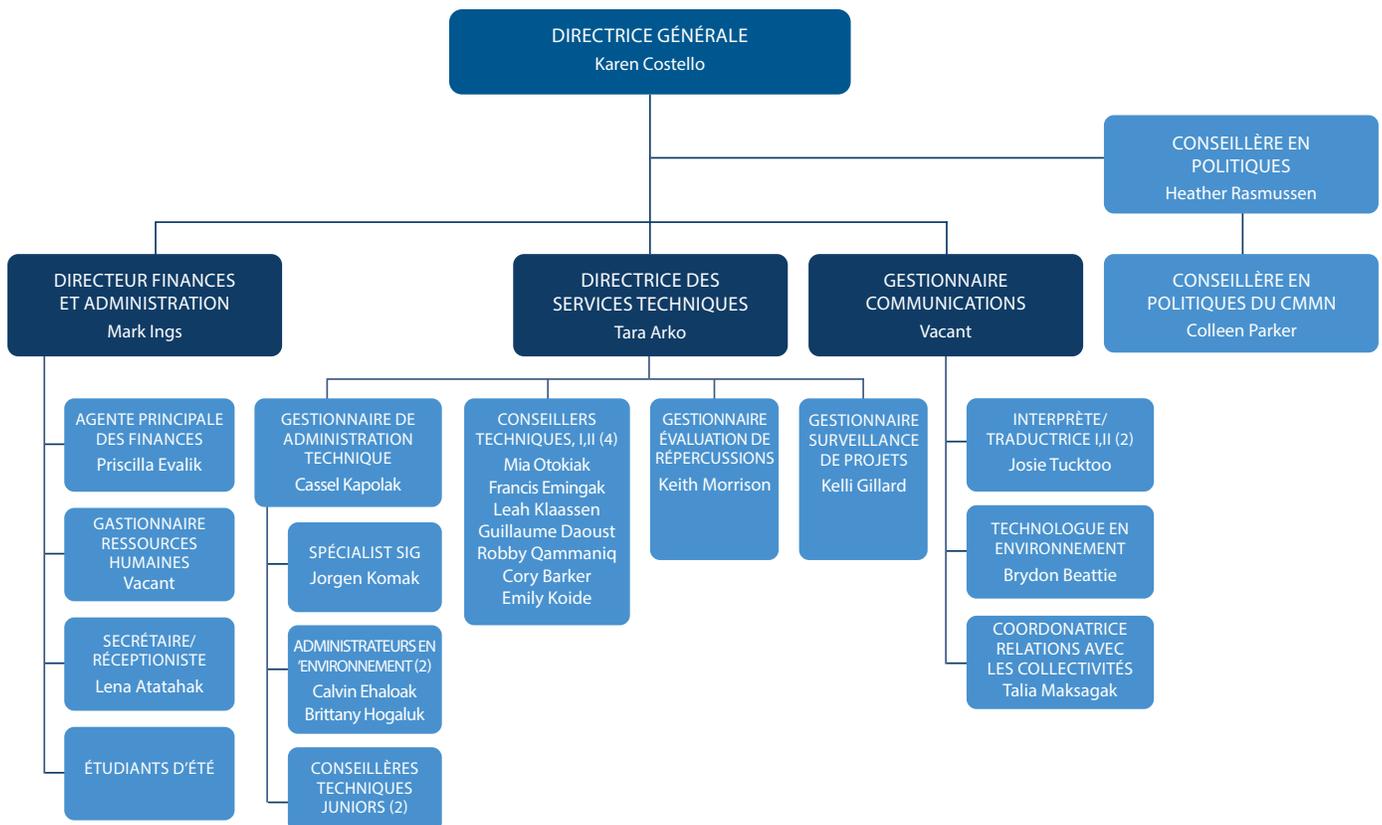
Madeleine accomplit actuellement son deuxième mandat auprès de la CNER. Elle est originaire de Pangnirtung et y demeure toujours, hameau où sa famille s'est ancrée dans une tradition de capitaines et de chasseurs de baleines boréales qui se poursuit toujours de nos jours. Artiste aimant la peinture, la broderie et le volleyball, elle parle et écrit couramment en inuktitut et en anglais. Madeleine était précédemment présidente du Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut, membre du conseil d'administration de Nunavut Tunngavik Incorporated, de Nunavut Broadband et du Conseil du développement social du Nunavut, ainsi que membre fondatrice de l'Iqaluit Diversion Program for victims of crime. Elle est maintenant fière de siéger à la Commission afin d'assurer la protection de l'environnement et des eaux du Nunavut pour les générations futures, y compris ses enfants et ses petits-enfants.

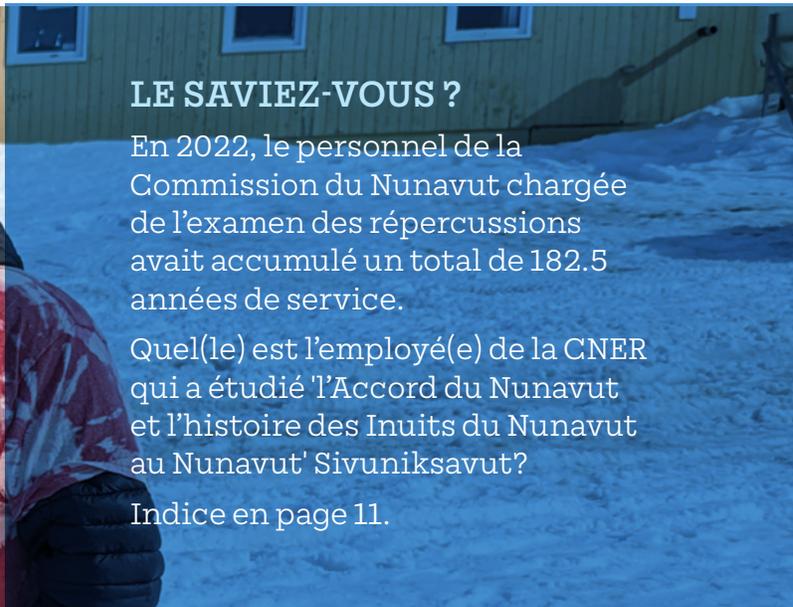


Personnel

Le personnel de la CNER en 2022-2023

Le personnel de la Commission est réparti dans quatre services mentionnés ci-après. Ses 25 membres relèvent du directeur général qui sert d'agent de liaison entre le Conseil et son personnel.





LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2022, le personnel de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions avait accumulé un total de 182.5 années de service.

Quel(le) est l'employé(e) de la CNER qui a étudié l'Accord du Nunavut et l'histoire des Inuits du Nunavut au Nunavut' Sivuniksavut?

Indice en page 11.

Direction générale



Karen Costello | Directrice générale

Karen, géologue agréée, a quitté le Manitoba en 2005 pour se rendre dans le Nord afin de travailler pour le gouvernement fédéral. Après 12 années passées à Iqaluit et 3 autres années à Yellowknife, elle est entrée à la CNER en 2020 en tant que directrice générale. Karen est très connue pour avoir représenté RCAANC aux audiences de la CNER et à ses procédures techniques. Profitant des longues périodes de clarté, Karen aime cultiver des plantes à fleurs et des herbes aromatiques sur le rebord de ses fenêtres. Elle se lance dans des projets de tricot et de crochet lorsque le ciel s'assombrit; vous pourrez aussi, à l'occasion, la trouver en train d'arbitrer des compétitions de curling. 867-983-4608, kcostello@nirb.ca



Heather Rasmussen | Conseillère principale en politiques

Heather est titulaire d'une maîtrise en évaluation environnementale et a déménagé à Cambridge Bay en octobre 2013 pour se joindre à la Commission en tant que conseillère technique. En 2016, elle est devenue conseillère en politiques et chargée de coordonner les contributions du personnel de la Commission aux initiatives du Conseil du milieu marin du Nunavut, et de travailler sur l'évaluation environnementale stratégique de la baie de Baffin et du détroit de Davis. Elle aime vivre à Cambridge Bay et, autant que possible, aime se promener en plein air avec sa famille. 867-983-4606, hrasmussen@nirb.ca



Colleen Parker | Conseillère en politiques du CMMN

Colleen détient un diplôme de premier cycle en biologie environnementale ainsi qu'une maîtrise ès sciences en géographie de l'université Guelph, axée sur la sécurité alimentaire des Inuits. Elle s'est jointe à la CNER en 2019 en tant que conseillère en politiques du CMMN afin d'appuyer la mise en vigueur du Plan stratégique 2018-2023 du CMMN et de contribuer à l'élaboration des recommandations que le Conseil soumettra au gouvernement sur toutes les questions touchant les aires marines du Nunavut. Elle apporte son expertise en navigation maritime et en aires marines de conservation, ayant passé quatre ans à vivre et à travailler en conservation du milieu marin à Inuvik, TNO, tout en se concentrant sur la planification spatiale marine, la planification des aires marines protégées et les corridors de navigation à faible impact. Elle a également travaillé auprès du gouvernement fédéral à Ottawa et est actuellement basée à Cambridge Bay. Elle est passionnée de plongée sous-marine, de randonnées et de lecture. 867-777-1024, cparker@nirb.ca

Service des communications



Stephanie Taptuna | Gestionnaire des communications

Stephanie Taptuna a grandi à Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest et est retournée dans le Nord en 1996. Elle a déménagé à Cambridge Bay en 1997 pour y faire ses études secondaires et y réside toujours. Stephanie est titulaire d'un diplôme en administration de bureau du Collège de l'Arctique du Nunavut. Elle s'est jointe à la Commission en septembre 2013 à titre d'administratrice de l'environnement; en 2016, elle a quitté les services techniques pour entrer au service des communications en tant que coordonnatrice des relations avec les collectivités. En décembre 2017, elle a été promue au poste de gestionnaire des communications. Lorsqu'elle n'est pas au travail, elle aime suivre la migration annuelle de l'omble chevalier dans les lacs environnants, les rivières et l'océan avec sa famille. 867-983-4610, staptuna@nirb.ca



Josie Tucktoo | Traductrice/interprète

Josie est originaire de Taloyoak, Nunavut. Elle occupe depuis 2005 le poste de traductrice/interprète de la CNER. Elle parle couramment l'Inuktitut, un peu l'Inuinnaqtun et comprend un peu le français. Elle possède une très grande expérience en interprétation simultanée et a fait ses preuves dans l'industrie de la traduction et de la localisation. Elle possède des compétences en communication interculturelle, en linguistique, en traduction, en rédaction et en prise de parole en public. Josie s'adonne au tricot, à la photographie, à l'art et à la couture ainsi qu'à la pêche au printemps. 867-983-4614, jtucktoo@nirb.ca



Brydon Beattie | Technologue en environnement

Brydon est originaire de Winnipeg, MB. Il parle anglais et s'apprête avec sa conjointe à apprendre l'Inuinnaqtun. Dans le cadre de ses fonctions de technologue en environnement, Brydon est chargé de maintenir le site Web de la CNER et celui du Conseil du milieu marin du Nunavut, de s'occuper de l'équipement de sonorisation et d'interprétation, de traiter les demandes d'accès à l'information et aux renseignements personnels et d'aider les services techniques à vérifier les informations ainsi qu'à enrichir la base de données du registre public. Brydon a suivi de nombreux cours en HTML/CCS (développement de sites Web) et compte plus de vingt (20) ans d'expérience en sonorisation. Vous trouverez aussi Brydon au Hall où se produisent les groupes musicaux qui viennent jouer en ville. Car pendant ses loisirs, il s'occupe de mixer ou d'enregistrer leurs spectacles. 867-983-4623, bbeattie@nirb.ca



Talia Maksagak | Coordinatrice des relations avec les collectivités

Talia a grandi à Cambridge Bay et a obtenu un diplôme de l'école secondaire Kiilnik, classe de 2011. Elle s'est jointe à la CNER en décembre 2016 en tant que conseillère technique junior. Talia supervise les communications qui arrivent aux Services techniques et qui en sortent. Elle oriente les requêtes et gère le flux d'information inhérent aux examens préalables, aux examens approfondis et aux programmes de surveillance. Talia a deux enfants, (un garçon et une fille) et deux animaux de compagnie (un chat et un chien). Quand elle ne travaille pas, Talia adore passer du temps avec sa famille et se promener sur le territoire. 867-983-4627, tmaksagak@nirb.ca

Service des finances et de l'administration



Mark Ings | Directeur des finances et de l'administration

Mark s'est joint à la Commission en février 2011 en tant que directeur des finances et de l'administration. Originaire de Morinville, en Alberta, il apporte une expérience exhaustive du secteur bancaire ayant occupé pendant, douze ans, d'importants postes dans les finances d'entreprise. Il détient plusieurs titres, notamment ceux de PFA, CCVM, CMA, finances d'entreprise et administration des affaires. Mark joue un rôle actif dans la collectivité de Cambridge Bay et adore ce que le Nord a à offrir. Il a trois merveilleux enfants à Edmonton et est fier de considérer Cambridge Bay comme son chez-soi. 867-983-4602, mings@nirb.ca



Priscilla Evalik | Agente principale des finances

Priscilla (Ovik) est originaire de Bathurst Inlet et de Bay Chimo; elle a déménagé à Cambridge Bay à l'âge de dix ans pour aller à l'école. Elle s'est jointe à la Commission en 2007 en tant que commis aux finances. Elle a progressé ensuite jusqu'au poste d'agente principale des finances. À ce titre, elle gère la saisie des données, la paie, les comptes créditeurs, les comptes clients et la vérification. Elle a des notions de base en Inuinnaqtun. Ovik travaille dans les finances depuis 1995, lorsqu'elle a débuté auprès du gouvernement du Nunavut. 867-983-4604, pevalik@nirb.ca



Lena Atatahak | Secrétaire/réceptionniste

Lena est née à Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle s'est jointe à la CNER en 2006 en tant que secrétaire/réceptionniste; elle parle Inuinnaqtun et anglais. Elle a pour principales fonctions d'offrir un accueil souriant et chaleureux aux visiteurs, de répondre au téléphone et donner aux gens le sentiment d'être les bienvenus. Elle s'évertue à agir avec professionnalisme et adore rencontrer les résidents d'autres collectivités du Nunavut. Pendant ses loisirs, elle aime jouer aux fléchettes et participer à des fêtes. 867-983-4600, latatahak@nirb.ca

Services techniques



Tara Arko | Directrice des Services techniques

Tara travaille dans les Services techniques de la Commission depuis 2009. À l'heure actuelle elle en coordonne les activités en tant que directrice. Elle est tombée amoureuse du Nord en s'occupant d'une station météorologique, un emploi saisonnier qu'elle assumait à Kasba Lake, où elle résidait également. Après avoir obtenu un baccalauréat en agriculture de l'Université de la Saskatchewan (majeure en sciences végétale et mineure en science des sols), Tara a acquis de l'expérience dans la gestion de projets et du personnel en travaillant auprès d'organismes à but non lucratif et de la Ville d'Edmonton, au Muttart Conservatory. Outre son travail à la Commission, elle aime se rendre dans les collectivités éloignées et trouver de nouvelles façons de faire pousser des plantes dans le climat arctique. 867-983-4611, tarko@nirb.ca



Keith Morrison | Gestionnaire, Évaluation des répercussions

Keith était dans les Forces armées canadiennes avant d'obtenir son baccalauréat en géologie de l'université du Nouveau-Brunswick et de travailler comme géologue minier. Il a déménagé à Cambridge Bay en 1998 où il a travaillé pendant 17 ans pour le Lands and Resources Department de la Nunavut Tunngavik, d'abord comme géologue administratif puis plus tard comme conseiller principal en minerais, pétrole et gaz. Après un bref passage dans l'industrie minière en tant que consultant, il s'est joint à la CNER en avril 2017. Il est également Chef des pompiers de Cambridge Bay, s'occupant des Incendies et des interventions médicales d'urgence pour la collectivité. Pendant ses loisirs, il produit des illustrations graphiques en 3D; il aime lire, écrire et éditer des livres de fiction. Keith est bilingue en anglais et en Français. „ 867-983-4617 kmorrison@nirb.ca



Kelli Gillard | Gestionnaire, surveillance des projets

Originaire de Yorkton, en Saskatchewan, Kelli détient un baccalauréat en sciences environnementales de la Terre de l'Université de la Saskatchewan, en plus d'être à la fois membre de l'Institut des Agrologues de la Saskatchewan et de celui de l'Alberta. Avant de se joindre à la Commission en 2009 en tant que conseillère technique, Kelli a travaillé pendant huit ans sur le terrain dans le domaine de la consultation environnementale dans diverses disciplines, et a rédigé des rapports pour divers projets en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle a obtenu sa Désignation de superviseure et complète en ce moment un certificat en restauration écologique à l'Université de Victoria. En 2016, Kelli a été promue au poste de gestionnaire, Surveillance des projets. Dans ses fonctions, elle travaille avec les agents de surveillance à l'élaboration d'un solide programme de surveillance des projets requérant un certificat au Nunavut. Dans ses temps

libres, elle revendique pour l'éducation et agit comme bénévole auprès de l'Association de hockey mineur de Cambridge Bay ainsi qu'après d'autres organismes locaux ayant besoin d'un coup de main. Avec sa famille qui comme elle adore le Nunavut, elle se promène le plus souvent possible sur le Nuna afin d'aller pêcher, de faire de la -photographie et du quad. 867-983-4619, kgillard@nirb.ca



Mia Otokiak | Conseillère technique I

Mia est née et a grandi à Cambridge Bay, Nunavut, et est diplômée de l'école secondaire Kiilnik, classe 2014. Mia s'est jointe à la CNER en octobre 2016 en tant que conseillère technique junior. Elle assume actuellement le rôle de mentor pour jeunes dans le cadre de l'Ikaarvik, un programme qui réunit des chercheurs de l'Arctique et de jeunes Inuits afin de créer un pont entre la science et le savoir traditionnel, pour leur bénéfice réciproque. Mia siège aussi au conseil de l'administration scolaire du district d'Ikaluktutiak. Pendant ses loisirs, elle aime pêcher, chasser et passer du temps en famille. 867-983-4622, motokiak@nirb.ca



Francis Emingak | Conseiller technique I

Francis est né et a grandi à Cambridge Bay; Il a également vécu à Kugaaruk pendant plusieurs années. Il est entré à la CNER en 2019 à titre de conseiller technique junior. Il est titulaire d'un diplôme en technologie de l'environnement, décerné en 2017 par le Collège de l'Arctique du Nunavut. Francis a préalablement travaillé dans l'industrie minière à Hope Bay et tout récemment, il était assistant à la recherche pour la Faculté de géographie de l'université de Calgary. Pendant ses loisirs, Francis aime passer du temps avec sa famille et aller sur le Nuna chasser et camper. 867-983-4616, femingak@nirb.ca



Leah Klaassen | Conseillère technique II

Originaire de Toronto, Ontario, Leah est entrée à la CNER en janvier 2023 en tant que conseillère technique II. Elle détient un baccalauréat en sylviculture et un diplôme en gestion de l'environnement de l'université de Toronto. Elle a également obtenu un certificat en sciences des ressources naturelles de l'université de la Colombie britannique lorsqu'elle demeurait à Haida Gwaii. Leah a passé les quatre dernières années à travailler dans l'industrie de l'énergie solaire, surveillant/contrôlant les travaux dans le sud-ouest des États-Unis ainsi que sur la scène internationale. Elle parle anglais, un peu Français et se réjouit de commencer à apprendre l'Inuktitut. Elle possède plusieurs hobbies, notamment le tricot et le crochet, la lecture, le yoga, l'exploration de la nature, les concerts de musique à Toronto. 867-983-4603, lklaassen@nirb.ca



Guillaume Daoust | Conseiller technique II

Guillaume a grandi à Montréal et s'est joint à la CNER en novembre 2020. Il détient un diplôme en Génie construction de sa ville natale et a effectué son premier mandat de coopérant international en Mongolie, avec Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC). Il a travaillé en collaboration avec une école technique et une compagnie privée pour perfectionner et échanger des capacités sur les défis techniques et environnementaux. De retour au pays, il a passé un bac en sociologie, se concentrant sur des sujets économiques et environnementaux. Après avoir obtenu son deuxième diplôme, il est reparti en coopération internationale avec un mandat de Jeunesse Canada Monde qui l'a amené en Bolivie où il a travaillé avec une école technique comme assistant en capacité environnementale. Guillaume parle anglais, français et espagnol et s'intéresse à l'apprentissage de nouvelles langues. Pendant ses loisirs, il aime le sport, le yoga, la musique et les activités de plein air, et parfois il aime tout simplement se détendre. 867-983-4609, gdaoust@nirb.ca



Robby Qammaniq | Conseiller technique II

Robby est originaire d'Arctic Bay, Nunavut. Il est entré à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions en juillet 2022, en tant que conseiller technique II. Robby est titulaire d'un diplôme d'études secondaires, d'une licence en sciences de l'université Trent et d'un diplôme d'instructeur provincial du Vancouver Community College. Il a été éducateur pendant 10 ans au niveau collégial puis s'est joint au Conseil d'administration. Pendant ses loisirs, Robby aime passer du temps avec sa famille, jouer à des jeux de société et chasser. 867-983-4600 | rqammaniq@nirb.ca



Cory Barker | Conseiller technique I

Cory a grandi à North Bay, en Ontario et il s'est joint à la Commission en novembre 2018. Il a obtenu son baccalauréat ès sciences dans sa ville natale puis est allé passer sa maîtrise à Ottawa. Il est bilingue, français/anglais et possède de vastes connaissances en recherche écologique. Il a travaillé sur divers projets depuis la dynamique des populations d'ongulés dans le parc national du Gros-Morne à Terre-Neuve (en collaboration avec Parcs Canada) jusqu'à l'écologie de la pollinisation des orchidées endémiques dans le nord de l'Ontario, en passant par l'étude de l'impact de l'urbanisation sur les services de pollinisation et la santé des populations de pollinisateurs à Ottawa (Ontario). En dehors du travail, il se consacre à la lecture, à la chasse, à la pêche et à l'exploration du Nuna avec sa conjointe. 867-983-4607, cbarker@nirb.ca



Emily Koide | Conseillère technique I

Emily a débuté en octobre 2019 en tant que conseillère technique I. Elle est originaire de Victoria, Colombie britannique mais a obtenu son baccalauréat ès sciences en Nouvelle-Écosse, où elle a eu la possibilité d'effectuer des recherches sur la santé des systèmes aquatiques autour de la région de Halifax ainsi que de voyager jusqu'au Honduras pour étudier les effets d'un champignon invasif. De retour à Victoria, elle a poursuivi ses études jusqu'à l'obtention d'une maîtrise en biochimie en travaillant sur des projets de génétique environnementale et en étudiant les effets de la température ou des produits chimiques aquatiques sur le développement des grenouilles. Elle parle anglais et un peu français et elle désire apprendre l'Inuktitut. Pendant ses loisirs, elle aime lire, bricoler et partir à la recherche de nouvelles aventures. 867-983-4612, ekoide@nirb.ca



Cassel Kapolak | Gestionnaire administration technique

Cassel est originaire de Bathurst Inlet et a déménagé à Cambridge Bay pour y poursuivre ses études. Elle s'est jointe à l'équipe de la Commission en tant qu'administratrice en environnement en avril 2018. **Elle a étudié l'Accord du Nunavut et l'histoire inuite à Nunavut Sivuniksavut.** Elle aime chasser, pêcher et faire du camping avec sa famille pendant ses temps libres. 867-983-2605, ckapolak@nirb.ca



Jorgen Komak | Spécialiste en SIG

Jorgen est né et a grandi à Kangikhoayok (Daniel Moore Bay), à l'ouest d'Umingmaktok, où son grand-père et sa famille immédiate demeuraient à longueur d'année. À cette époque, Bathurst Inlet (Kin-goak) était un poste de traite et sa famille s'y rendait pour y acheter des produits d'épicerie. Avant de déménager à Cambridge Bay pour travailler à la Commission, Jorden a travaillé comme gestionnaire des terres à la Kitikmeot Inuit Association (KivIA) à Kugluktuk. Pendant qu'il était à l'emploi de la KivIA, il a suivi un programme de technologie en environnement comportant des cours de SIG (systèmes d'information géographique), ce qui est ensuite devenu le principal centre d'intérêt de sa carrière. Il a commencé à travailler pour la Commission dès sa création en 1996 en tant que spécialiste des SIG, et est demeuré depuis ce temps, ayant aussi assumé le rôle de conseiller technique, responsable de bon nombre des fonctions informatiques de la Commission. Son premier poste était celui de spécialiste en SIG. Quelques années plus tard, il est devenu conseiller technique pour aider à atténuer la charge de travail du très petit nombre de conseillers techniques travaillant pour la Commission à ce moment-là. Il parle anglais et Inuinnaqtun (écrit et oral). 867-983-4613, jkomak@nirb.ca



Calvin Ehaloak | Administrateur en environnement

Calvin Ehaloak est né et a grandi à Cambridge Bay. Il s'est joint à la CNER en octobre 2021 en tant qu'administrateur en environnement. Calvin aime le plein air et a appris très jeune à vivre de la terre. D'où son intérêt pour le secteur de l'environnement. Il a suivi le programme d'écotechnologie dont il a été diplômé en 2020. Il a commencé sa carrière à la Station canadienne de recherche dans l'Extrême Arctique en tant qu'étudiant d'été et a travaillé au Bureau de la conservation du ministère de l'Environnement à Iqaluit pendant deux étés. Pendant ses loisirs, Calvin se consacre au camping, à la chasse avec la famille et les amis. 867-983-4615, cehaloak@nirb.ca



Brittany Hogaluk | Coordonnatrice de l'administration technique

Originaire de Cambridge Bay, Brittany a pris ses fonctions de coordonnatrice de l'administration technique en mars 2023. Brittany parle anglais mais aimerait parler couramment l'Inuinnaqtun. Elle est entrée au Collège de l'Arctique du Nunavut en 2019 et a obtenu son diplôme du College Foundations Program en 2020. Brittany aime passer du temps avec sa famille, pêcher et camper, lire et prendre soin d'elle. 867-5627, bhogaluk@nirb.ca

Nouveaux employés

Parmi le nouveau personnel cette année, notons Robby Qammaniq, Rose Christensen, Leah Klaassen et Brittany Hogaluk.

Personnel sortant

Parmi les employés qui ont quitté la CNER en 2022-2023, notons :

Caitlin Pelletier | Conseillère technique I, 2 août, 2022

Rose Christensen | Conseillère technique II, 7 novembre 2022

Stephanie Taptuna | Gestionnaire, Communications, 10 novembre 2022

We would like to sincerely thank each of our outgoing staff members for their hard work and dedication to the NIRB's mandate; we wish them the very best of luck in their future endeavours.



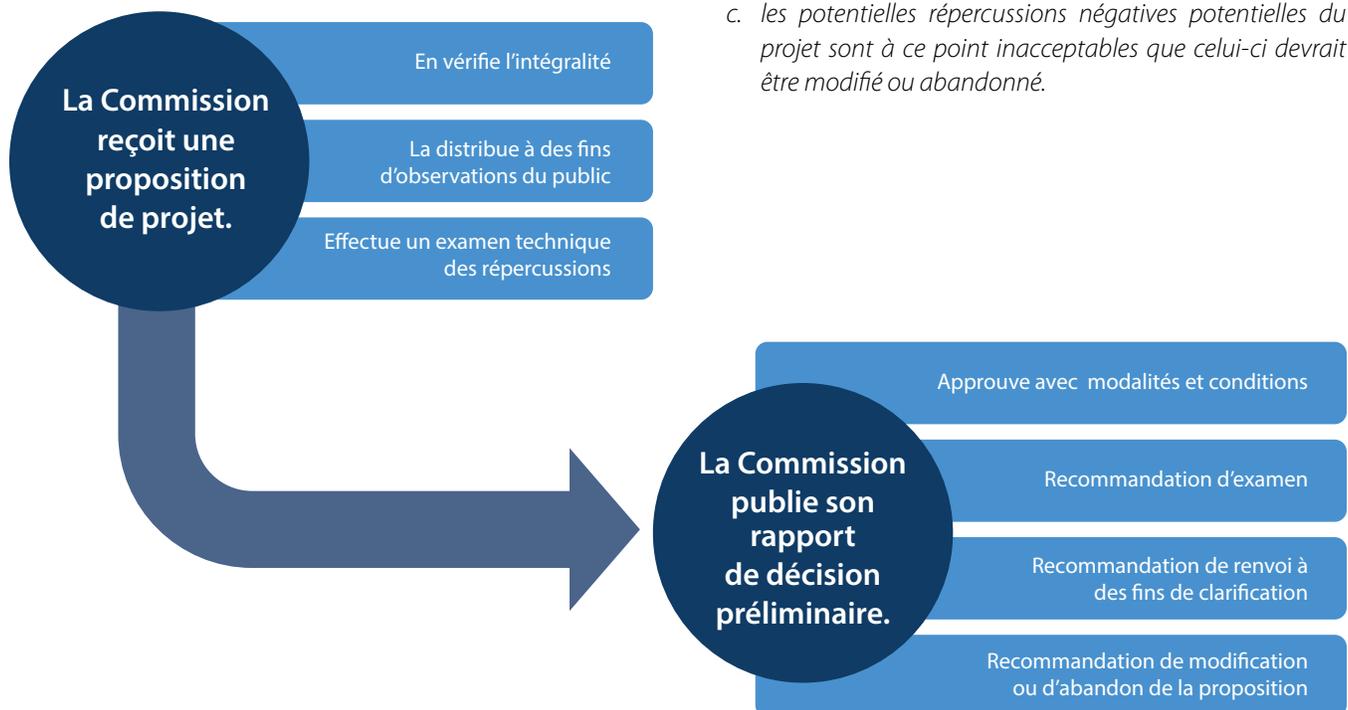


Examen préalable

La Commission procède à des examens préalables des propositions de projet en vertu de l’alinéa 12.4.1 de l’*Accord du Nunavut* et de la Partie 3 de la *Loi sur l’aménagement du territoire et l’évaluation des projets au Nunavut* (LATEPN) afin de déterminer si une proposition de projet risque de provoquer d’importantes répercussions et si, par conséquent, elle doit faire l’objet d’un examen environnemental approfondi et complet.

L’examen préalable peut durer jusqu’à 45 jours et, à la fin, la Commission peut prendre l’une des trois décisions suivantes :

- Le projet peut aller de l’avant sans qu’il soit nécessaire de procéder à l’examen approfondi ; la Commission peut recommander que l’approbation soit sujette à des modalités et conditions spécifiques;*
- le projet doit être soumis à l’examen approfondi; la Commission déterminera les questions ou préoccupations particulières qui seront prises en considération au cours de cet examen approfondi;*
- les potentielles répercussions négatives potentielles du projet sont à ce point inacceptables que celui-ci devrait être modifié ou abandonné.*





SAVIEZ-VOUS QUE?

Vous pouvez vous enregistrer pour suivre les projets faisant l'objet d'un examen préalable par la Commission et vous recevrez un avis par courriel lorsque de nouveaux documents seront accessibles.

www.nirb.ca/fr/suivre-des-projets

Évaluations de la CNER : 2022-2023

La CNER examine d'abord les propositions de projets afin de déterminer la nécessité ou non d'un examen préalable; puis, en cernant les répercussions écosystémiques et économiques des projets proposés, elle définit et évalue la portée des incidences régionales. La Commission décide si les propositions de projets doivent aller de l'avant et si c'est le cas, quelles seront les modalités et conditions recommandées aux décideurs gouvernementaux. La CNER doit également établir des programmes de surveillance; dès que les projets ont été soumis aux examens préalables et que leur réalisation a été approuvée, la Commission doit en surveiller les effets et leur conformité aux modalités et conditions émises. La CNER est unique en son genre car, en plus d'être le seul organisme d'évaluation pour tout le territoire du Nunavut (dont la superficie représente 1/5 de la masse terrestre), elle a été chargée d'organiser les examens préalables, les examens approfondis et la surveillance, ce qui confirme son unicité. En effet, dans d'autres ressorts, ces fonctions sont souvent exécutées par des organes externes.

Examens préalables

Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, la CNER a reçu 58 propositions de projets conformément au par. 4, article 12, de l'Accord sur le Nunavut et à l'article 3 de la LATEPN. Parmi ces propositions, 50 étaient de nouveaux projets ou d'importantes modifications aux projets existants, ce qui a amené

la CNER à publier un nouveau rapport décisionnel d'examen préalable. De plus, une proposition a été suspendue au cours de la procédure d'examen préalable et sept examens préalables ont été terminés ou les propositions ont été retirées.

Répartition de toutes les propositions de projets reçues par la CNER en 2022–2023 : qui ont fait l'objet d'un examen préalable :

- 29 Recherche
- 3 Exploration minérale
- 4 Infrastructure
- 1 Mines
- 0 Accès/Baux/Camps
- 2 Défense
- 4 Tourisme
- 1 Carrières
- 0 Routes/sentier
- 2 Eaux
- 4 Autres

Tous les documents d'informations afférents aux examens préalables, examens approfondis et programmes de surveillance de la CNER sont classés et téléchargés dans un registre public en ligne puis distribués en fonction d'une liste précise de destinataires liés au projet. Pour de plus amples détails sur les projets mentionnés ci-après, consultez le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca.

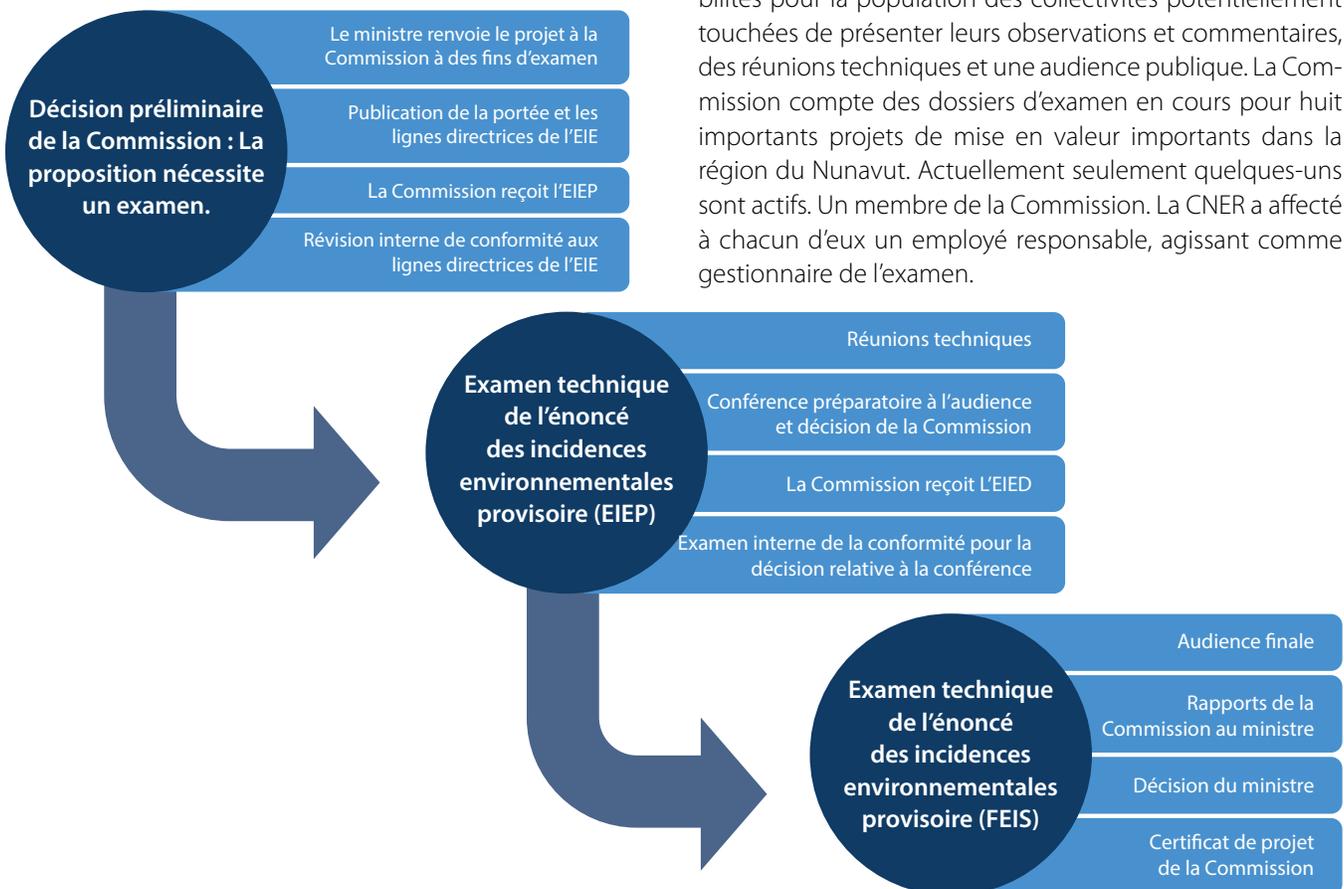


Examen approfondi

Processus d'examen approfondi

Lorsque l'examen préalable de 45 jours d'une proposition de projet indique que dans la région du Nunavut, cette proposition provoquera de sérieuses préoccupations publiques et pourrait avoir d'importants effets environnementaux négatifs sur l'environnement ou les Nunavummiut,

ou qu'elle intègre des nouveautés techniques aux effets inconnus, le ou les ministres compétents peuvent renvoyer la proposition à la Commission pour un examen complet. Les examens de la Commission peuvent se dérouler sur plusieurs années et comprennent des exigences pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales (EIE), de multiples réunions publiques et de nombreuses possibilités pour la population des collectivités potentiellement touchées de présenter leurs observations et commentaires, des réunions techniques et une audience publique. La Commission compte des dossiers d'examen en cours pour huit importants projets de mise en valeur importants dans la région du Nunavut. Actuellement seulement quelques-uns sont actifs. Un membre de la Commission, la CNER a affecté à chacun d'eux un employé responsable, agissant comme gestionnaire de l'examen.





SAVIEZ-VOUS QUE ?

La Commission est unique car, en plus d'être le seul organisme d'évaluation environnementale sur tout le territoire du Nunavut, elle est également chargée des examens préalables, des examens approfondis et la surveillance.

Examens approfondis

Les dossiers ci-après sont encore à l'étape d'examen approfondi de la CNER. Ils sont néanmoins inactifs depuis les dernières années :

La proposition de projet de route et de port à Bathurst Inlet 03UN114 | The BIPAR Company, Glencore Canada Corporation & Sabina Gold and Silver Corporation

La proposition de projet Hackett River 08MN006 | Glencore Canada Corporation

La proposition de projet Garry Lake 08EN037 | Uravan Minerals Incorporated

Le projet de corridor Izok 12MN043 | MMG Resources Incorporated

La proposition de projet hydroélectrique d'Iqaluit 13UN00 | Qulliq Energy Corporation

Les informations sur ces dossiers sont accessibles sur le registre public de la CNER; on peut y accéder en inscrivant le numéro ou le nom du dossier.

Examens approfondis actifs

Mine de diamants Chidliak

N° de dossier CNER 22MN025 | De Beers Canada Inc

En mai 2022, la Commission d'aménagement du Nunavut a saisi la CNER d'une proposition de projet de mine de diamants Chidliak de la De Beers Canada Inc. Après avoir évalué la proposition, la CNER a émis un rapport décision-

nel d'examen préalable, recommandant que la proposition de projet de mine de diamants Chidliak fasse l'objet d'un examen approfondi.

En février 2023, les ministres compétents ont renvoyé le projet à la CNER aux fins d'examen approfondi et ont convenu que les huit problèmes ou préoccupations particuliers/particulières soulevés par la CNER dans son rapport décisionnel devaient faire l'objet d'une très grande attention au cours de l'examen approfondi. Ces problèmes sont: les possibles effets néfastes sur la faune terrestre; les potentielles incidences négatives sur le milieu d'eau douce; les possibles effets néfastes sur la végétation, le sol et le pergélisol; les éventuels effets dommageables sur la qualité de l'air; les potentielles répercussions préjudiciables sur les récoltes et autres activités traditionnelles inuites; les possibles répercussions socioéconomiques positives et la probabilité d'importantes préoccupations publiques. En se basant sur la décision ministérielle, la CNER a commencé son examen approfondi de la proposition de projet de mine de diamants Chidliak.

Le 21 mars 2023, la CNER a publié la liste provisoire de la portée aux fins d'information et a indiqué que les Lignes directrices pour l'élaboration d'un Énoncé des répercussions environnementales et pour le projet de liste de la portée seraient publiées aux fins de commentaires en avril 2023. De plus, en avril 2023, la CNER a tenu des réunions sur le projet de liste de la portée et sur les lignes directrices dans les collectivités touchées de Kimmirut, Iqaluit et Pangnirtung. La CNER prévoit organiser un atelier sur l'élaboration des lignes directrices à Iqaluit en août 2023. Il sera suivi, en septembre 2023, de la publication des Lignes directrices définitives pour l'élaboration de l'Énoncé des répercussions.



Surveillance

Programme de surveillance

L'une des principales fonctions de la Commission, telle qu'énoncée à l'alinéa 12.2.2(e) de l'*Accord du Nunavut*, consiste à surveiller les projets conformément aux dispositions de la Partie 7 du chapitre 12. Les programmes de surveillance établis en vertu de l'article 12.7.1 visent les objectifs suivants :

- a. *Mesurer les effets pertinents des projets sur les milieux écosystémiques et socioéconomiques de la région du Nunavut;*
- b. *Déterminer si l'utilisation visée des terres ou des ressources est exécutée conformément aux conditions préétablies et, le cas échéant, dans quelle mesure;*
- c. *Fournir les informations de base nécessaires aux organismes chargés d'assurer le respect des conditions des approbations autorisant l'utilisation des terres ou des ressources visées;*
- d. *Évaluer l'exactitude des prévisions mentionnées dans l'énoncé des répercussions d'un projet.*

Programmes de surveillance

La mine de diamants Jericho

N° de dossier CNER 00MN059 | [Shear Diamonds \(Nunavut\) Corp.](#)

Le 14 juillet 2004, en vertu de l'alinéa 12.5.12 du chapitre 12 de l'*Accord du Nunavut* et suite à l'évaluation des répercussions du projet de mine de diamants Jericho de la Tahera Corporation Limited (Tahera), la CNER a délivré le certificat de projet du projet no 002. Le projet Jericho est situé dans l'ouest de la région de Kitikmeot, à environ 430 km au sud-

ouest de Cambridge Bay et à 240 km au sud-est de Kugluktuk. Tahera a commencé la construction de la mine en mars 2005, et a pleinement maintenu ses activités minières entre juillet 2006 et janvier 2008, après quoi Tahera a demandé une protection de ses créanciers, citant une insuffisance de fonds pour l'exploitation minière. La mine a alors été gérée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada de l'époque. Elle a ensuite été temporairement fermée jusqu'à son rachat en août 2010 par la Shear Diamonds (Nunavut) Corp. (Shear our le promoteur). Le 23 août 2011, la Commission a délivré la modification no 2 au certificat de projet no 002 au nom de Shear Diamonds (Nunavut) Corp.

Après une période d'exploration et de nouveau traitement de l'empilage du minerai sur le site en octobre 2012, la Shear a mis fin aux activités de la mine Jericho et a avisé que la surveillance environnementale requise serait suspendue. Suite à d'intenses efforts déployés pour dialoguer avec le promoteur et atteindre la conformité requise aux différentes autorisations de projet, le 22 janvier 2014, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque a déclaré la mine de diamants Jericho abandonnée, autorisant sa Division des lieux contaminés d'assumer officiellement le contrôle des lieux.

Le site minier Jericho demeure temporairement fermé sous la gestion de RCAANC qui a procédé à des activités d'assainissement et de stabilisation du site en 2017 et en 2018 au titre du no. de référence 16UN058 de la CNER. Depuis 2018, RCAANC a mis en vigueur un Plan d'exploitation, de



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Chaque année, la surveillance de projet effectuée par la CNER inclut des observations sur le site ainsi qu'une rétroaction directe de la collectivité la plus proche. Tous ces renseignements aident la CNER à formuler des recommandations au promoteur et aux parties prenantes.

maintenance et de surveillance (EMS) sur le site (soit un an après la fin des travaux de stabilisation). À ce jour, RCAANC a enclenché les ouvrages prescrits dans de l'EMS pour une période de cinq (5) ans (2018, 2019, 2020, 2021, 2022) et a observé de mineurs changements sur le site. Les inspections visuelles effectuées en fonction du Plan ciblent la brèche du barrage ouest, la brèche de la digue A de séparation, la couverture grossière PKCA, la cellule de confinement des HCP dans le sol et la performance du chenal de dérivation C1. RCAANC surveille en outre le niveau de l'eau dans le lac Pit et prélève des échantillons d'eau. Au cours de la phase suivante du Plan EMS de RCAANC, les années d'activités seront espacées. Ainsi en 2023, (6ème année), il n'y aura aucune activité. Ni RCAANC ni la CNER ne visiteront le site jusqu'à la nouvelle visite prévue en 2024 (7ème année).

La CNER n'a pu accompagner RCAANC sur le site mais le ministère a pu effectuer une séance de mise à jour communautaire à Cambridge Bay en 2022-2023. La CNER continue à surveiller le site. Pour plus de renseignements concernant le site et la surveillance de la CNER, cliquez sur www.nirb.ca/project/123035.

Le projet de mine d'or Meadowbank

N° de dossier CNER 03MN107 | Agnico Eagle Mines Ltd.

En décembre 2006, en vertu de l'Accord du Nunavut, la CNER a délivré le certificat de projet no 004 pour le projet de mine d'or Meadowbank de Cumberland Resources. Au début de l'année 2007, Agnico Eagle Mines Ltd (maintenant Mines Agnico Eagle Limitée) a acquis les actifs de Cumberland Resources Ltd., notamment le projet de mine d'or Meadowbank, et

a commencé la construction des installations minières; elle a coulé son premier lingot d'or le 27 février 2010.

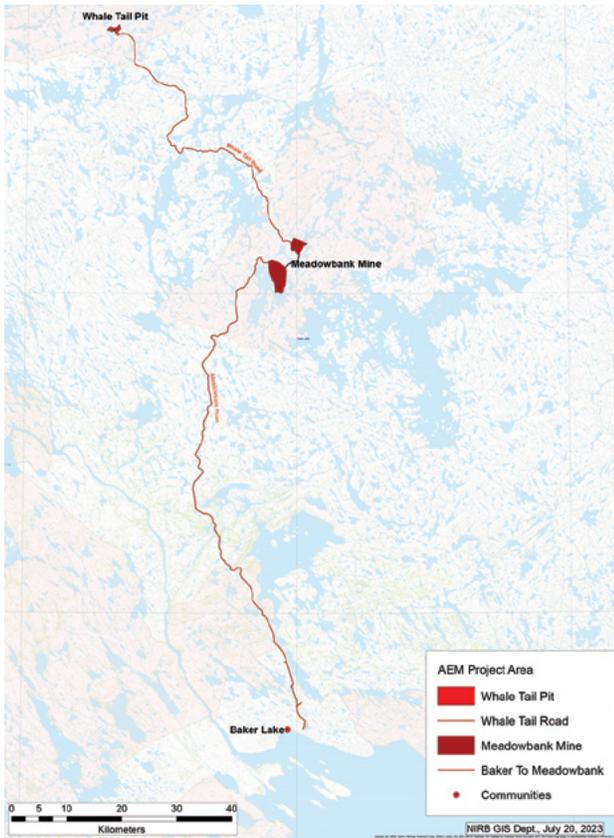
Le projet de mine d'or Meadowbank implique la construction et l'exploitation d'une mine d'or à ciel ouvert située dans la région de Kivalliq au Nunavut, à environ 70 km au nord du hameau de Baker Lake, sur des terres dont les droits de surface appartiennent aux Inuits. L'exploitation du site de la mine Meadowbank a été élargie en 2019 avec l'inclusion des fosses Vault, Phaser et Portage ainsi que les activités dans le lac Phaser. Le minerai a été épuisé et l'exploitation minière de toutes les fosses s'est achevée en février 2018. La même année, les résidus miniers ont commencé à être déposés dans la fosse Goose. En février 2018, Agnico Eagle a proposé une modification du projet de mine d'or Meadowbank approuvé, concernant le rejet des résidus miniers dans les fosses épuisées au sein de l'empreinte physique de la mine existante. Cette méthode de rejet des résidus viserait les résidus produits lors du broyage du minerai de la fosse Whale Tail (no. de référence 16MN056 de la CNER) et s'ajouterait à la méthode approuvée d'élimination des résidus dans l'installation existante de stockage des résidus de la Meadowbank. En 2020, Agnico Eagle a commencé à remblayer la fosse Portage E résidus miniers et continuera en 2021.

En plus de l'infrastructure et des activités minières, un projet d'infrastructure auxiliaire se trouve à environ deux (2) km à l'est du hameau de Baker Lake pour recevoir chaque année des fournitures par bateau; il regroupe : des installations de déchargement de barges; une aire d'entreposage et de triage; une aire de stockage temporaire pour le cyanure; un parc de stockage de carburant de 60 millions de litres, parc élargi

pour 80 millions de litres en 2019; des routes de liaison connexes et une route de 110 km praticable en tout temps allant du hameau de Baker Lake au site minier Meadowbank.

En mars 2018, la CNER a délivré le certificat de projet no.008 à Mines Agnico Eagle Limité (Agnico Eagle) pour le projet de fosse Whale Tail. La construction de l'infrastructure a commencé au printemps 2019 sur ce site. Pour plus de détails, se référer à la section suivante.

En 2020, à cause de la pandémie de la COVID-19, Agnico Eagle a estimé qu'elle devait réduire la production de moitié (50%) en avril et mai. Elle a pu retrouver les niveaux de pleine production en juin. En 2021, Agnico Eagle a poursuivi son exploitation minière sans la présence des Nunavummiut, écartés du site à cause de la pandémie de la COVID-19. En 2022, les restrictions sanitaires de la COVID-19 ont été atténuées et les Nunavummiut ont pu retourner sur le site.



Carte 1 : Sites du projet de mine d'or Meadowbank et du projet de fosse Whale Tail

Surveillance de la CNER des projets Meadowbank/fosse Whale Tail Pit

En 2022, devant l'atténuation des restrictions sanitaires de la COVID-19, La CNER a pu effectuer une visite des mines et voir les sites Meadowbank et Whale Tail. Elle a pu également organiser des réunions en présentiel à Baker Lake pour les deux projets, la mine d'or Meadowbank et la fosse

Whale Tail. Au cours de l'exercice financier 2023-2024, la CNER poursuivra sa surveillance des projets Meadowbank and Whale Tail en effectuant une visite du site et en examinant le rapport annuel d'Agnico Eagle.

Pour de plus amples informations concernant le projet initial Meadowbank, se référer à www.nirb.ca/project/124588, et pour l'actuelle surveillance du projet modifié ou le programme de surveillance de la CNER, consulter le site www.nirb.ca/project/125253.

Le projet de fosse Whale Tail

N° de dossier CNER 16MN056 | Agnico Eagle Mines Limited

Le 15 mars 2018, la Commission a délivré le certificat de projet no 008 pour le projet de fosse Whale Tail de Mines Agnico Eagle Limitée (Agnico Eagle). Proposé par Agnico Eagle, ce projet inclut l'exploitation d'une mine d'or à ciel ouvert située sur la propriété Amaruq dans la région du Kivalliq, à environ 150 km au nord du hameau de Baker Lake et à environ 50 km au nord-ouest de la mine d'or Meadowbank existante (no de référence CNER 03MN107), également exploitée par Agnico Eagle. Le projet comprend un camp principal, l'infrastructure minière connexe et la mise en valeur d'une fosse à ciel ouvert. Le minerai du site minier proposé sera transporté par camion sur une route de transport d'environ 65 km jusqu'au site minier Meadowbank pour y être broyé. Le projet de fosse Whale Tail nécessite l'utilisation de l'infrastructure existante du site minier Meadowbank et de l'installation de triage de Baker Lake afin de soutenir les activités minières. La construction a commencé à la mi-2018, les principales infrastructures étant achevées en mars 2019, ce qui permet d'accéder à environ 8.3 millions de tonnes de minerai.

Pour plus de détails sur le projet Whale Tail initial, se référer au tableau de bord du Registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124683.

Agrandissement de la fosse Whale Tail

En novembre 2018, Agnico Eagle a proposé une modification du projet de mine Whale Tail pour inclure l'agrandissement de la fosse Whale Tail à ciel ouvert, la mise en valeur d'une fosse à ciel ouvert et l'exploitation minière souterraine sous les deux mines à ciel ouvert. Tel que proposé, le projet d'agrandissement de la fosse Whale Tail à ciel ouvert (le projet d'agrandissement) permettrait de prolonger l'extraction du minerai pendant environ quatre ans et de générer 15.2 millions de tonnes supplémentaires de minerai. La Commission a évalué la proposition et, en février 2020, après que le ministre ait approuvé sa recommandation, a délivré le certificat de projet modifié pour le projet de fosse Whale Tail et a commencé à l'utiliser.

En avril 2021, al CNER a reçu une lettre d'Agnico Eagle concernant une « modification des fosses IVR et Whale Tail ». Cette modification visait les activités du site Whale Tail et incluait l'exploitation par refoulement (couches emboîtées) de la partie sud-ouest de la fosse IVR et sous la partie Est de l'installation de stockage des stériles de la fosse Whale Tail; refoulement également dans la partie nord-est de la fosse Whale Tail; utilisation continue des installations existantes de gestion de l'eau et des déchets; et modifications apportées à la fermeture et la remise en état des fosses Whale Tail et IVR. En mai 2021, la CNER a pris acte de la décision de la Commission d'aménagement du Nunavut selon laquelle un examen préalable ne s'imposait pas. La CNER s'attendait à être avisée des mises à jour de ces plans ou de tout autre plan qu'elle gère et a demandé que les informations soient incluses dans le rapport de surveillance annuelle que lui soumettra Agnico Eagle.

En 2022, avec la réduction des restrictions sanitaires de la COVID-19, les Nunavummiut sont retournés sur le site. Agnico Eagle a poursuivi son exploitation minière des fosses IVR et Whale Tail ainsi qu'une campagne de forage profond et prévoit poursuivre l'exploitation minière en 2023-2024.

Surveillance du projet de fosse Whale Tail

En 2022, devant l'atténuation des restrictions sanitaires de la COVID-19 sur les sites miniers, la CNER a pu effectuer des visites minières, notamment sur les sites de la Meadowbanck et de la fosse Whale Tail. Elle a pu également organiser des réunions en présentiel à Baker Lake, pour les projets Meadowbanck et Whale Tail. En 2023-2024, elle poursuivra sa surveillance de ces deux projets par des visites de site et en examinant le rapport annuel d'Agnico Eagle.

Pour plus de renseignements concernant la modification du projet Whale Tail, et le programme de surveillance, se référer au tableau de nord du registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/125418.

La mine d'or Doris North

N° de dossier CNER 05MN047 | [TMAC Resources Inc.](#)

En septembre 2006, la Commission a délivré le certificat de projet no 003) à Miramar Hope Bay Ltd pour le projet de mine d'or Doris North. Le projet Doris North se situe à 110 km au sud de Cambridge Bay, dans l'ouest de la région de Kitikmeot du Nunavut sur la partie continentale du Canada, qui n'est accessible que par transport maritime et aérien. Le projet Doris North regroupe principalement un camp, une mine souterraine et les installations connexes au site minier, ainsi qu'une aire de dépôt et une zone de déversement d'eau saline à Roberts Bay, reliés au site minier Doris North par une route prati-

cable en tout temps de cinq (5) km et une piste d'atterrissage combinée. Newmont a acheté le projet en 2008.

En 2012, alors que la construction du site était presque achevée, Newmont a placé le site en état d'entretien et de maintenance à cause des changements survenus dans le marché des produits de base. La mine Doris North a été rachetée en 2013 par TMAC Resources Inc. (TMAC) qui en a repris la construction. En juin 2015, TMAC a présenté une demande de modification à la Commission pour prolonger la vie de la mine, en plus de modifications à ses méthodes de stockage des déchets et de rejet des résidus miniers ainsi que pour d'autres activités du site. La Commission a approuvé cette demande de modification. En 2017, TMAC coulait son premier lingot d'or et commençait la production aurifère. En janvier 2021, Mines Agnico Eagle Limité (Agnico Eagle) a acheté la TMAC et a suspendu toutes les activités du projet afin de se concentrer sur l'exploration de la zone.

En décembre 2017, après une évaluation, la CNER a jugé que la récupération du pilier de la couronne, - un programme de 4 mois d'éclairage naturel et/ou de creusement de tranchées pour accéder au minerai riche en or situé dans le pilier de la couronne de la zone du connecteur Doris adjacente au lac Doris, et l'en retirer-, pouvait se poursuivre avec modifications du programme de surveillance. Ce programme a été achevé en 2018.

En novembre 2018, en vertu de l'*Accord du Nunavut*, la CNER a délivré le certificat de projet 009 à la TMAC Resources Inc. pour la phase 2 du projet de ceinture Hope Bay (No. de référence 12MN001 de la CNER). La construction de l'infrastructure pour le gisement Madrid North a commencé au printemps 2019 (se référer à la section suivante).

Pendant l'année de surveillance 2020-2021, la TMAC a réduit la production aurifère à cause de la pandémie de la COVID-19. En janvier 2021, Agnico Eagle Resources Limité (Agnico Eagle) a annoncé avoir acheté la TMAC avec les projets Doris North et la Phase 2 de la ceinture de Hope Bay. En février 2021, la TMAC a rapporté des problèmes avec le système de décharge dans la baie Roberts Bay, ce qui nécessiterait une diminution de la longueur du tuyau d'évacuation dans la baie Roberts. La CNER a évalué le raccourcissement proposé du tuyau de décharge dans la baie Roberts et a demandé au promoteur d'inclure des informations dans son rapport annuel 2021.

En mars 2022, Agnico Eagle a annoncé qu'elle allait suspendre jusqu'à nouvel ordre la production commerciale avec l'Office des eaux du Nunavut; le camp demeurera actif toutefois pendant que le promoteur poursuivra son exploration afin de déterminer la meilleure mise en valeur du gisement.

En 2022, devant l'atténuation des restrictions sanitaires de la COVID-19 sur les sites miniers, la CNER a pu effectuer une visite du site et organiser également des réunions en présentiel à Cambridge Bay pour les projets Doris North et Phase 2 de la ceinture Hope Bay. En 2023-2024, elle poursuivra sa surveillance de ces deux projets par des visites de site et en examinant le rapport annuel d'Agnico Eagle

Pour plus de renseignements concernant le projet Doris North, la modification de 2016 et le programme de surveillance, se référer au tableau de nord du registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124632.

Proposition de projet : Phase 2 de la ceinture de Hope Bay

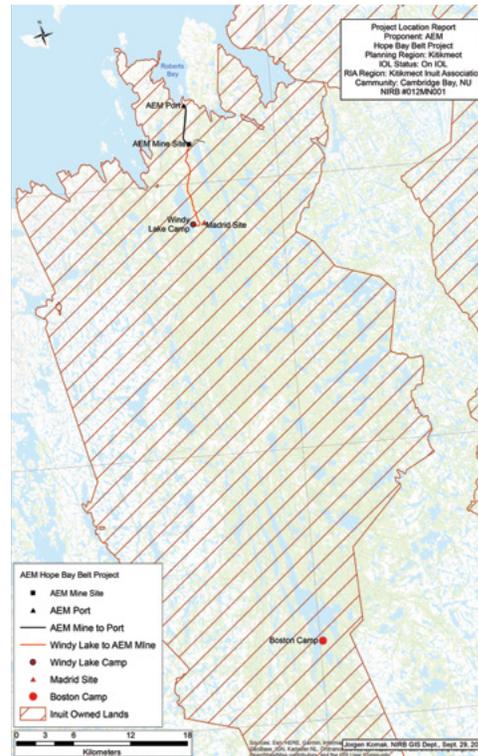
N° de dossier CNER 12MN001 | TMAC Resources Incorporated

En novembre 2018, en vertu de l'Accord du Nunavut, la Commission a délivré le certificat de projet 009 à TMAC Resources Inc. pour la phase 2 du projet de la ceinture de Hope Bay. Cette phase 2 du projet de la ceinture de Hope Bay est une exploitation d'extraction et de broyage de minerai aurifère située à environ 125 km au sud-ouest de Cambridge Bay; elle constitue un nouveau développement minier dans la ceinture de roches vertes de Hope Bay, directement associé au projet Doris North (12MN047) et relié à la route praticable en tout temps. Le taux de broyage proposé s'élève jusqu'à deux (2) millions de tonnes de minerai par an, le total de stériles prévu s'élevant à 350 millions de tonnes par année et la production de résidus à 25 millions de tonnes par an. La phase 2 du projet comporte une exploitation aurifère aux gisements Madrid/ Patch et Boston, exploités selon les méthodes de mine à ciel ouvert et de mine souterraine. La construction de l'infrastructure du gisement Madrid North a commencé en 2019 pour l'exploitation minière au pilier de la couronne Est Naartok et la descenderie souterraine de Madrid North, incluant le décapage, la construction de plateformes de dépôts, de plateformes de stockage des résidus miniers, de stockage de stériles, d'infrastructures, des bassins de rétention, et d'empilage de morts-terrains. À cause de la pandémie de la COVID-19, la TMAC a réduit l'exploitation sur le site mais a terminé l'exploitation au pilier de la couronne Est Naartok au gisement Madrid. Après le pilier de la couronne, la TMAC a arrêté la construction au gisement Madrid et Agnico Eagle a acheté la propriété en janvier 2021.

En 2022, devant l'atténuation des restrictions sanitaires de la COVID-19, la CNER a pu effectuer une visite du site et tenir des réunions en présentiel à Cambridge Bay sur les deux projets, Doris North et la Phase 2 de la ceinture Hope Bay.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, la CNER poursuivra sa surveillance de ces deux projets en effectuant des visites de site et en examinant le rapport annuel d'Agnico Eagle.

Pour plus de renseignements concernant le projet de Phase 2 de la ceinture de Hope Bay, se référer au tableau de nord du registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124148.



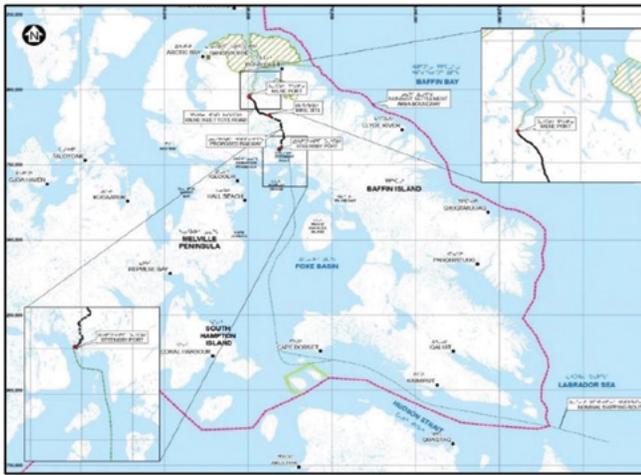
Carte 2. Projet de ceinture de la Hope Bay | Source: TMAC Resources Incorporated

Le projet de mine de fer Mary River

N° de dossier CNER 08MN053 | Baffinland Iron Mines Corp.

Le 28 décembre 2012, en vertu de l'Accord du Nunavut, la CNER a délivré le certificat de projet no.005 à la Baffinland Iron Mines Corporation (la Baffinland) pour le projet Mary River. Cette mine de fer à ciel ouvert est située à environ 150 kilomètres de Pond Inlet. Elle intègre un chemin d'approvisionnement entre Milne Inlet et le site de la mine ainsi qu'un chemin de fer de 143 kilomètres reliant le site de la mine au port Steensby (carte 3) et permettant d'expédier 18 millions de tonnes à l'année longue. Plusieurs composantes n'ont pas encore été construites, notamment le port de la baie de Steensby, le chemin de fer allant de la mine à l'inlet Steensby et la flotte de minéraliers.

Pour plus de détails sur le Projet Mary River, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/123910.



Carte 3. Projet Mary River | Source: Baffinland Iron Mines Corporation

Phase de génération de recettes anticipées

Peu de temps après la délivrance du certificat pour le projet Mary River, la Baffinland a soumis une demande de modification « Phase de génération de recettes anticipées », pour permettre l'expédition maritime annuelle de 4.2 millions de tonnes de minerai pendant la saison des eaux libres, transportées par le Nord sur le chemin d'approvisionnement (route Tote) et empilées à Mine Inlet. Le 17 mars 2014, la CNER a publié son rapport d'audience publique, rapport accepté le 28 avril 2014 par les ministres compétents qui ont aussi approuvé la mise en oeuvre de la Phase de génération de recettes anticipées.

Pour plus de détails sur la Phase de génération de recettes anticipées, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124700.



Carte 4. Phase de génération de recettes anticipées du projet Mary River
Source: Baffinland Iron Mines Corporation

Mise en valeur de la Phase 2

Le 29 octobre 2014, la Baffinland a soumis la proposition de « mise en valeur de la phase 2 » du projet Mary River, proposition dont la CNER a entrepris l'évaluation et pour laquelle elle a émis des lignes directrices. En février 2016, la Baffinland a averti que ses solutions de rechange privilégiées avaient changé pour la phase 2; la CNER a suspendu l'évaluation de la proposition qu'elle a renvoyée à la Commission d'aménagement du Nunavut aux fins de décision quant à la conformité de la proposition de projet révisé. En mars 2017, la Baffinland a demandé que la Commission d'aménagement du Nunavut suspende sa détermination de conformité, car elle avait présenté une demande de modification du plan d'aménagement du territoire de la région Nord de l'île de Baffin et avait tenu des réunions publiques sur les changements proposés pour la mise en valeur de la phase 2. En mars 2018, la Commission d'aménagement du Nunavut a recommandé que le plan d'aménagement du territoire de la région nord de l'île de Baffin soit modifié.

La CNER a poursuivi son réexamen de la proposition de mise en valeur de la phase 2 entre le 2 et le 9 novembre 2019, avec des audiences publiques prévues à Iqaluit et à Pond Inlet mais suspendues à cause d'une motion de la Nunavut Tunngavik Incorporated, motion appuyée par plusieurs intervenants. La CNER a alors décidé de programmer une troisième réunion technique et une conférence pré-audience en mars 2020, avant de fixer une date pour l'audience publique. Toutefois, en raison de la pandémie de la COVID-19 et des ordonnances du Bureau de l'Administrateur en chef de la santé publique du Nunavut, la CNER a annulé toutes les réunions prévues en mars et, après avoir rigoureusement suivi les conseils de l'Administrateur en chef de la santé publique du Nunavut, a tenu une troisième réunion technique par téléconférence en septembre ainsi que des tables rondes communautaires et des conférences pré-audience à Pond Inlet, Iqaluit et Ottawa en septembre et octobre. La réunion technique et la conférence pré-audience ont eu lieu du 4 au 18 septembre et du 28 septembre au 1er octobre 2020 respectivement. Le 30 octobre 2020, la CNER a publié son rapport décisionnel de la conférence pré-audience, indiquant que l'audience publique serait organisée du 25 janvier au 6 février 2021.

Le 12 avril 2021, à Iqaluit, Nunavut, le Comité a entamé les séances de l'audience publique prolongée prévue à Iqaluit, Nunavut, afin de terminer les séances techniques toujours inscrites à l'ordre du jour ainsi que la table ronde communautaire. Cependant, le 15 avril 2021, à cause des ordonnances de l'Administrateur en chef de la santé publique du

Nunavut, l'audience publique prolongée a dû être suspendue jusqu'à nouvel ordre. Le 30 juillet 2021, la CNER a avisé les parties par écrit que l'audience publique prolongée serait reprise à Iqaluit et à Pond Inlet entre le 1er et le 6 novembre 2021. La CNER a tenu l'audience publique prolongée comme prévu, mais n'a pas été en mesure d'en clore le dossier sur place. Après échange de documents, le dossier a été fermé le 28 janvier 2022, et le rapport d'audience publique devrait être publié en mai 2022.

Le 12 avril 2021, à Iqaluit, Nunavut, le Comité a entamé les séances de l'audience publique prolongée prévue à Iqaluit, Nunavut, afin de terminer les séances techniques toujours inscrites à l'ordre du jour ainsi que la table ronde communautaire. Cependant, le 15 avril 2021, à cause des ordonnances de l'Administrateur en chef de la santé publique du Nunavut, l'audience publique prolongée a dû être suspendue jusqu'à nouvel ordre. Le 30 juillet 2021, la CNER a avisé les parties par écrit que l'audience publique prolongée serait reprise à Iqaluit et à Pond Inlet entre le 1er et le 6 novembre 2021. La CNER a tenu l'audience publique prolongée comme prévu, mais n'a pas été en mesure d'en clore le dossier sur place. Après échange de documents, le dossier a été fermé le 28 janvier 2022, et le rapport d'audience publique devrait être publié en mai 2022.

Pour plus de renseignements concernant la mise en valeur de la phase 2, se référer au tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124701.

Proposition d'augmentation de la production

En avril 2018, la Baffinland a soumis à la CNER la *Proposition d'amélioration des logements, d'augmentation du stockage du carburant au Port de Milne et d'accroissement* de la production. Ainsi, le volume de minerai autorisé à être transporté par camion du site de la mine Mary River jusqu'au port de Milne, via la route Tote, passerait de 4,2 millions de tonnes par an à 6 millions de tonnes par an (exigeant jusqu'à 83 allers-retours des minéraliers jusqu'aux marchés, pendant la saison des eaux libres); il faudrait en outre 15 millions supplémentaires de litres de diesel dans le parc de stockage de carburant au port de Milne et un camp pouvant accommoder 380 nouvelles personnes toujours au port de Milne, Mais la CNER a recommandé que cette augmentation du transport maritime ne soit pas autorisée à aller de l'avant.

En septembre 2018, les ministres des Affaires intergouvernementales, des Affaires du Nord et du Commerce intérieur et des Relations Couronne-Autochtones ont, au nom des ministres compétents (les ministres), approuvé la recommandation de la CNER concernant l'augmentation du volume de carburant et l'installation de nouveaux logements au port de

Milne, sans modifier le certificat de projet. Les ministres ont toutefois modifié la recommandation de la CNER de ne pas approuver l'augmentation de la production jusqu'à la fin de 2019. Les ministres ont revu la modalité et condition no.10 (émissions atmosphériques) et en ont ajouté de nouvelles : no. 179 (c), 183 et 184 afin de traduire les activités afférentes à la proposition d'augmentation de la production. Les révisions au certificat de projet no.005 et la modification no.002 ont également permis d'établir les mécanismes de vérification de la distribution, par la Baffinland, d'avantages à la région Qikiqtani ainsi que la vérification de la conformité aux engagements de gestion environnementale concernant la route Tote et la navigation maritime. Ces révisions ont aussi permis de soutenir les efforts de surveillance et d'atténuation visant les effets potentiels de la navigation sur les mammifères marins. Les ministres ont également recommandé que la CNER organise un atelier sur la surveillance du milieu marin et l'atténuation des effets de l'activité maritime dans le cadre du programme de surveillance continue du projet de la Mary River.

Pour plus de détails sur la proposition d'augmentation de la production, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124702.

Prolongation de la proposition d'augmentation de la production

En décembre 2019, la Baffinland a soumis une demande de prolongation de la proposition d'augmentation de la production, doublée d'une demande de modification des modalités et conditions no. 179(a) et 179(b) du certificat de projet no.005 afin d'être autorisée à transporter et expédier par l'inlet Milne et jusqu'au 31 décembre 2020, jusqu'à 6 millions de tonnes de minerai de fer, pendant que la CNER terminerait son évaluation de la proposition de mise en valeur de la phase 2. Le 4 mars 2020, la CNER a recommandé aux ministres de modifier le certificat de projet no.005 afin d'autoriser la Baffinland à transporter et expédier jusqu'à 6 millions de tonnes de minerai de fer par an jusqu'au 31 décembre 2021. Les ministres ont accepté la recommandation de la CNER mais ont modifié les modalités et conditions 179(c) et 183. Avec la nouveauté apportée à la condition 179 (c) concernant les rapports semestriels, les ministres ont recommandé que la CNER organise un atelier visant à clarifier la portée des audits opérationnels semestriels afin de s'assurer qu'ils répondent à leur objectif visé. La modification 3 du certificat de projet a été délivrée le 18 juin 2020.

Pour plus de détails sur la Prolongation de la proposition d'augmentation de la production, consulter le tableau de bord du projet sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124703.



Renouvellement de la proposition d'augmentation de la production

Le 7 juin 2022, la Commission d'aménagement du Nunavut a saisi la CNER de la Proposition de renouvellement de la proposition d'augmentation de la production de la Baffinland aux fins d'examen des modifications apportées certificat de projet no.005. En juin 2022, après avoir reçu la demande en ligne avec le dossier d'informations supplémentaires et les directives des ministres compétents quant aux priorités et échéanciers qui lui étaient imposés, la Commission a sollicité des commentaires sur la proposition. Le 19 juillet 2022, la CNER a émis un avis d'évaluation avec conseils de procédure. Ce faisant, elle avisait les parties et la Baffinland de l'échéancier du processus et précisait que les représentants des collectivités désignés pourraient formuler des commentaires oraux lors de la table ronde communautaire d'une journée qui serait tenue à Pond Inlet. Cette table ronde a eu lieu le 16 août 2022, avec liens audio/vidéo et la Commission a mis fin à la période de commentaires le 24 août 2022. Le 22 septembre 2022, la CNER a soumis son Rapport de réexamen avec recommandations aux ministres compétents. Le 4 octobre 2022, les ministres ont accepté les recommandations de la CNER tout en modifiant les modalités et conditions 49, 77 et 183 et ajoutant les modalités et conditions 185, 186, 187, 188 et 189. Le 3 novembre 2022, la CNER émettait la modification no.4 du certificat de projet.

Surveillance par la CNER du projet Mary River

En 2022, devant l'atténuation des restrictions sanitaires de la COVID-19, la CNER a pu effectuer deux visites du site, l'une en juin et l'autre en août. Mais en raison du nombre d'événements organisés pour Mary River, la CNER n'a pu organiser des mises à jour de surveillance à Pond Inlet et à

Iglolik. Néanmoins, ces événements réguliers ont permis à la CNER d'être en contact régulier avec les collectivités et d'incorporer des informations dans le programme annuel de surveillance et les recommandations de la Commission.

À cause de l'évaluation en cours de la proposition de mise en valeur de la phase 2 et des questions qui se chevauchaient, discutées lors des délibérations, il n'a pas été jugé approprié d'organiser en 2021 et en 2022 l'atelier sur la surveillance maritime et les mesures d'atténuation afférentes.

Après réception de la décision ministérielle, approuvant la recommandation de la Commission de ne pas autoriser à l'heure actuelle la réalisation de la proposition de mise en valeur de la phase 2, la CNER a émis un avis concernant son atelier d'audit. Le 14 décembre 2022, elle annonçait que cet atelier aurait lieu en présentiel les 27 et 28 février 2023 à Iqaluit et a demandé aux parties de confirmer leur disponibilité avant le 21 décembre 2022. Le 6 janvier 2023, la CNER a reçu des observations de RCAANC, de la Qikiqtani Inuit Association et de la Baffinland qui indiquaient que les trois parties avaient entrepris d'actives discussions sur des changements au programme de surveillance, au titre des modalités et conditions modifiées du certificat de projet no.005, sur la nomination d'un contrôleur de projets indépendant et les priorités de surveillance pour le projet Mary River, tel que requis au titre des récentes modalités et conditions modifiées. La CNER a jugé la requête raisonnable et s'est engagée à proposer reprogrammer l'atelier en temps voulu et à en préciser les détails par la suite.

Pendant l'exercice financier 2023-2024, la CNER poursuivra sa surveillance du projet Mary River en effectuant des visites de site et en examinant le rapport annuel de la Baffinland.

Le projet de mine d'or Meliadine

N° de dossier CNER 11MN034 | Agnico Eagle Mines Ltd.

En février 2015, en vertu de l'Accord du Nunavut, la CNER a émis le certificat no.006 pour le projet de mine d'or Meliadine. Le projet de mine d'or Meliadine implique la construction et l'exploitation d'une mine d'or située dans la région de Kivalliq à environ 25 kilomètres au nord de Rankin Inlet sur des terres inuites. Le promoteur envisage d'exploiter cinq gisements distincts selon une approche progressive ainsi qu'un camp et toute l'infrastructure minière connexe, incluant toutes les installations pour la gestion des déchets, de l'eau et du carburant. Une installation de déchargement de barge, une aire de dépôt et stockage et un parc de réservoirs de carburant sont situés au port d'Itivia à Rankin Inlet, relié par une route d'environ 25 kilomètres, praticable en tout temps et par des routes de déviation qui contournent le hameau de Rankin Inlet. La carte no.5 illustre le plan du site de la mine Méliadine. La carte no.6 montre la station de triage.

2018 – Rejet des effluents salins dans l'environnement

En 2018, Agnico Eagle a demandé l'autorisation d'appliquer une méthode supplémentaire de gestion des eaux souterraines salines pour ses chantiers souterrains avec rejet des effluents au large de la côte de Rankin Inlet dans la baie de Melvin. La CNER a évalué le projet de rejet des effluents salins dans le milieu marin qui propose que l'eau souterraine saline soit transportée par camion pendant la saison des eaux libres jusqu'au port d'Itivia et stockée dans un réservoir de retenue avant d'être déversée dans la baie de Melvin. La proposition de rejet des effluents salins a ensuite été approuvée en janvier 2019 et le certificat de projet modifié a été délivré en février 2019.

2020 – Stratégie de rejet salin

Le 18 mars 2020, la CNER a reçu une correspondance d'Agnico Eagle portant sur des mesures temporaires proposées pour doubler le volume des effluents salins à transporter par camion jusqu'au port d'Itivia aux fins de rejet dans la baie de Melvin, pendant l'été 2020. Le volume de ces effluents passerait de 800 m³/jour à 1 600 m³/jour (ou 800 000 litres par jour à 1 600 000 litres par jour ou de 175 975 à 351951 gallons impériaux par jour). La mise à jour soulignait également l'intensification de la circulation des camions sur la route existante praticable en tout temps que provoquerait le transport de ce volume accru du rejet des effluents salins dans la baie de Melvin pendant la saison des eaux libres. En juin 2020, la CNER a estimé que les mesures intérimaires proposées pour le déversement supplémentaire d'effluents salins dans la baie de Melvin par le biais du port Itivia, pen-

dant la saison des eaux libres, n'exigeaient aucune modification des modalités et conditions du certificat actuel. Elles exigeaient en revanche des données supplémentaires d'Agnico Eagle en matière de surveillance.

Stratégie 2021 de rejet d'effluents salins

Le 20 janvier 2021, la Commission d'aménagement du Nunavut a examiné la proposition de prolongation d'une année supplémentaire de la stratégie 2020 de rejet d'effluents salins, proposition soumise à cause des retards de processus provoqués par les restrictions sanitaires publiques imposées pour éviter la propagation de la COVID-19. La Commission d'aménagement du territoire a décrété que puisque la portée ne changeait pas, la proposition était

exemptée de tout examen approfondi de la part de la CNER. Toutefois, en raison du changement apporté au projet Meliadine, Agnico Eagle était encouragée à discuter de ses implications potentielles sur la surveillance du projet. En avril 2021, la CNER a estimé que les mesures intérimaires proposées pour le déversement supplémentaire d'effluents salins dans la baie de Melvin par le biais du port Itivia, pendant l'été 2021, n'exigeaient aucune modification des modalités et conditions du certificat actuel. Elles exigeaient en revanche des données supplémentaires d'Agnico Eagle en matière de surveillance.

Pour plus d'informations concernant le projet initial de mine d'or Meliadine, la proposition de 2018 de rejet d'effluents salins dans le milieu marin, la Stratégie 2020 de rejet salin ou la Stratégie 2021 de rejet salin, se référer au tableau de bord du projet Meliadine sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124106.

Proposition de canalisations d'eau

Le 25 mars 2020, la CNER a été saisie d'un renvoi de la Commission d'aménagement du Nunavut pour une proposition de « rejet des effluents salins dans le milieu marin » (proposition de canalisations d'eau), suggérant de remplacer les camions par des canalisations pour déverser jusqu'à 20 000 m³ (43 993 849 gallons/jour) du site dans la baie de Melvin. En juin 2020, la CNER a entrepris le réexamen de la proposition de canalisations d'eau. Elle a, à cet effet, organisé des séances d'informations communautaires et des périodes de soumission de commentaires techniques. Elle a tenu une réunion technique, une table ronde communautaire et une conférence pré-audience les 25 et 26 novembre 2020. Toutefois, à cause des changements apportés aux protocoles de la COVID-19, la CNER a dû repousser ces réunions jusqu'en janvier/février 2021. Les réunions techniques ont eu lieu par téléconférence en janvier; la table

ronde communautaire et la conférence pré-audience ont été tenues en présentiel les 11 et 12 février 2021. Le rapport de la conférence pré-audience a été publié le 11 mars 2021 avec l'annonce de la tenue de l'audience publique du 17 au 21 mai 2021. À cause de la pandémie de la COVID-19, l'audience publique et la table ronde communautaire ont été reportées aux 14-17 juin 2021 et la décision afférente a été publiée le 30 juillet 2021. C'était la première évaluation entièrement effectuée par la CNER pendant la pandémie de la COVID-19.

En janvier 2022, les ministres compétents ont accepté le *Rapport de réexamen avec recommandations de la CNER concernant de proposition de canalisations*, avec trois modalités et conditions ajoutées au certificat de projet no.006 et 11 autres révisées; les ministres ont modifié trois de ces modalités et conditions. Le 2 mars 2022, la CNER a délivré la modification no.2 au certificat du projet Meliadine et la CNER a entamé la surveillance.

Pour plus de renseignements sur la proposition de canalisations d'eau et l'actuel programme de surveillance de la CNER, consulter le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/125515.

Agrandissement de la Meliadine

Le 1er avril 2022, la Commission d'aménagement du Nunavut a référé à la CNER la proposition de projet d'agrandissement de la Meliadine d'Agnico Eagle, aux fins d'évaluation. Au mois de mai, Agnico lui a soumis son ERE final. La CNER a alors entrepris l'évaluation de cette modification proposée au projet Meliadine déjà approuvé, évaluation qui incluait une notification aux ministres compétents après la con-

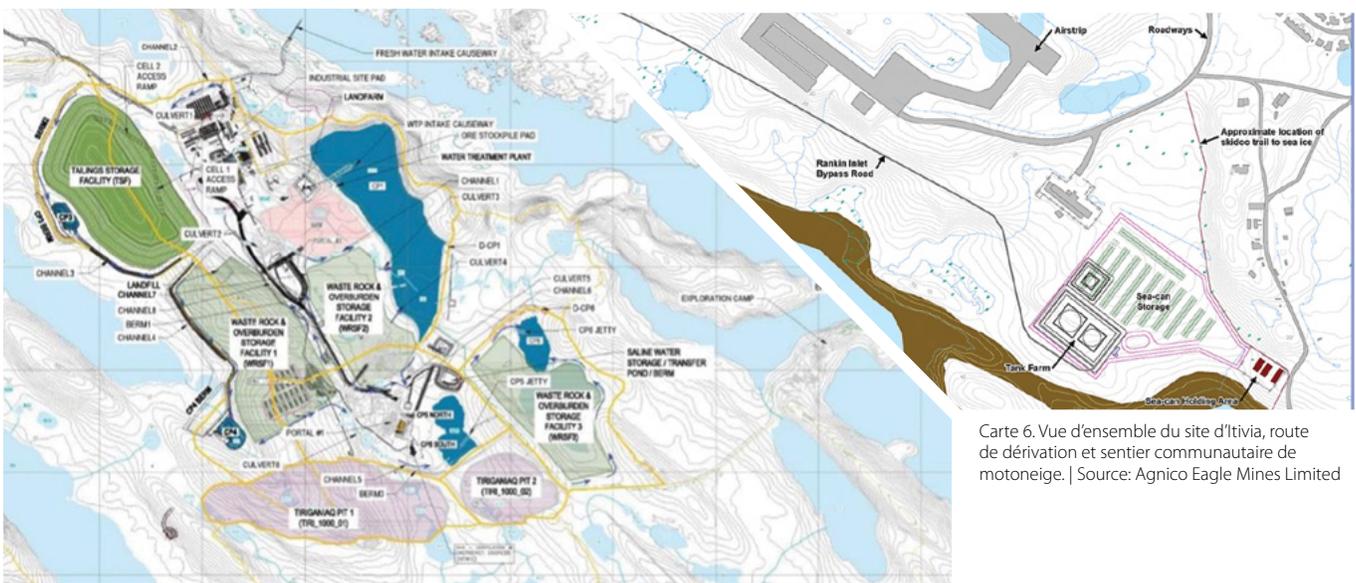
sultation des parties, les tournées communautaires effectuées en septembre, les périodes de soumission de commentaires techniques et, en novembre, une conférence pré-audience et une table ronde communautaire. La CNER a ensuite publié sa décision de la conférence pré-audience, dans laquelle elle réclamait davantage d'informations d'Agnico Eagle, informations qu'elle a reçues au début de 2023. En février 2023, la CNER a annoncé qu'une deuxième conférence pré-audience serait tenue par conférence téléphonique le 16 mars 2023. Toujours en mars 2023, la CNER a organisé des séances d'information en Saskatchewan et au Manitoba.

Pour de l'information sur l'agrandissement de la mine Meliadine, veuillez consulter le registre public de la CNER à www.nirb.ca/project/125684.

Surveillance de la CNER du projet Meliadine

En 2022, la CNER a pu effectuer une visite du site et organiser à Rankin Inlet des réunions en présentiel sur le projet de mine d'or Meliadine. Au cours de l'exercice financier 2023-2024, la CNER poursuivra sa surveillance du projet en effectuant une visite du site et en examinant le rapport annuel d'Agnico Eagle.

En 2021, la CNER n'a pu effectuer de visite de mine mais, avec l'aide d'Agnico Eagle, a pu produire un rapport de mise à jour du site afin que les parties soient informées des activités qui y étaient effectuées. En raison des changements aux ordonnances de santé publique et de ses propres protocoles COVID-19, la Commission a pu organiser des réunions en présentiel à Rankin Inlet sur le projet de mine d'or Meliadine. Au cours de l'exercice financier 2022-2023,



Carte 5. Site de la mine Meliadine | Source: Agnico Eagle Mines Limited

Carte 6. Vue d'ensemble du site d'Iitiva, route de dérivation et sentier communautaire de motoneige. | Source: Agnico Eagle Mines Limited

la CNER poursuivra sa surveillance du projet par une visite du site et en examinant le rapport annuel d'Agnico Eagle.

La proposition de projet Back River

N° de dossier CNER12MN036 | Sabina Gold & Silver Corp

Le 19 décembre 2017, en vertu de l'Accord du Nunavut, la CNER a délivré le certificat de projet no 007 pour le projet de mine aurifère Back River de la Sabina Gold & Silver Corp. Le projet Back River est situé dans l'ouest de la région de Kitikmeot, à environ 150 km au sud de la collectivité de Bathurst Inlet. Ce projet se traduirait par le traitement de 7 000 tonnes de minerai maximum par jour pendant une période d'exploitation approximative de 10 à 15 ans. La construction de l'installation minière proposée durerait environ deux ans et serait suivie d'une phase opérationnelle de 10 à 15 ans d'exploitation minière, suivie d'une période de fermeture de cinq ans.

Le 13 mars 2018, la Sabina a reçu un permis d'utilisation des eaux de type « B » no 2BC-BRP1819 de l'Office des eaux du Nunavut (OEN), qui autorisait le commencement des travaux d'aménagement initiaux à la propriété Goose et à l'aire de dépôt maritime. En avril 2018, Sabina et la Kitikmeot Inuit Association ont convenu d'un régime foncier et ont conclu une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits. Le 14 novembre 2019, la Sabina a reçu son permis d'utilisation des eaux de type « A », l'autorisant à entreprendre les ouvrages de construction et d'exploitation pour le projet.

En 2018, la Sabina s'est concentrée sur les activités préalables à l'aménagement du site. À l'aire d'entreposage maritime, les travaux étaient axés sur le terrassement et la mise en service initiale du site. Deux (2) chargements des trois (3) cargos ont été reçus et le matériel a été rangé aux fins de son transport par la route de glace hivernale. À la propriété Goose, la carrière a été élargie, y compris la route initiale et la construction du pont. La surveillance environnementale se poursuit, et des programmes de base et un programme d'exploration ciblé ont aussi été exécutés. Pendant l'hiver 2018-2019, une piste d'atterrissage de glace a été construite à l'aire d'entreposage maritime en vue du transport d'équipement et de fournitures par avions Hercules et autres aéronefs. En décembre 2018, la Sabina a entamé la construction de la route de glace hivernale, qui a été fermée le 9 mai 2019, ayant servi au transport de 70 chargements entre l'aire d'entreposage maritime et la propriété Goose.

En 2019, les travaux se sont poursuivis à l'aire d'entreposage maritime avec la construction d'un réservoir à carburant de 10 millions de litres de fuel et d'un autre de 500 000 litres. La

cargaison maritime a également été reçue en août 2019 et le matériel a été entreposé pour être transporté sur la route de glace hivernale. L'exploitation à la propriété Goose a repris en mars 2019 avec les ouvrages initiaux de développement, incluant un programme d'exploration analogue à celui des années précédentes, un programme de creusement de tranchées ainsi qu'une surveillance continue de l'environnement et un programme de référence; des forages géotechniques permanents ont été effectués sur les principaux sites d'infrastructure.

À cause de la pandémie de la COVID-19 et des fermetures saisonnières, la Sabina n'a pu poursuivre l'exploitation de la mine en 2020, mine qui n'a pas été réouverte jusqu'en juin 2020. Aucun transport maritime n'a été prévu en 2020 mais la Sabina a continué ses activités, comme les travaux pour la bande d'atterrissage, la construction des routes praticables en tout temps sur le site, l'entretien des stations météorologiques, des études environnementales et archéologiques le long de la route de glace hivernale et d'autres préparatifs du site.

Bloc de modifications 2020 du projet Back River

En juin 2020, la Commission d'aménagement du Nunavut a soumis la proposition à la CNER aux fins d'évaluation car les composantes ou activités n'avaient pas été incluses dans la proposition préalablement modifiée. Le bloc de modifications proposées au projet initial incluait la prolongation de la bande d'atterrissage existante à la propriété Goose et à l'aire d'entreposage maritime, une extension de l'exploitation souterraine prévue à la fosse Umwelt, des modifications à l'installation de stockage des stériles, des prolongements de plateforme côtière sur l'aire d'entreposage maritime, du stockage supplémentaire pour le carburant à l'aire d'entreposage maritime, et des améliorations à la route hivernale. Ce bloc de modifications prolongerait la phase d'exploitation de 12 ans, comparativement aux 10 ans préalablement proposés. En revanche, toutes les autres phases demeureraient inchangées. En août 2020, la CNER a estimé que le bloc de modifications 2020 n'avait pas besoin d'évaluation supplémentaire. En outre, la CNER a conclu que suffisamment de travaux avaient été réalisés à la fosse Goose et à l'aire d'entreposage maritime qu'elle puisse considérer le projet comme étant en cours de construction aux fins de surveillance.

En 2021, la Sabina a entrepris l'élargissement de la bande d'atterrissage sur le site Goose. La compagnie a travaillé sur les routes et les aires de dépôt du site, a effectué des forages exploratoires et géotechniques et a construit la route de glace hivernale pour transporter les matériaux reçus par transport maritime jusqu'au camp Goose. En février 2022, la Sabina a annoncé qu'elle entrait dans la phase de construction. En 2022, avec la réduction des

restrictions sanitaires de la COVID-19, les Nunavummiut ont pu retourner sur le site.

Tous les documents afférents au projet Back River initial sont disponibles sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/124129.

Centre d'énergie de la Sabina

Le 12 août 2022, la Commission d'aménagement du Nunavut a référé à la CNER la proposition de centre d'énergie pour le projet Back River de la Sabina. En septembre, la CNER a reçu le dossier de la demande et a lancé son processus d'évaluation. Après avoir consulté les parties, le 23 janvier 2023 la CNER a recommandé par écrit aux ministres compétents que les modalités et conditions du certificat de projet no.007 soient for-

mellement réexaminées. Après avoir obtenu l'approbation ministérielle de sa requête, la CNER a officiellement commencé son réexamen en mars 2023.

Pour plus de renseignements sur le centre d'énergie de la Sabina, consulter le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/125740.

Surveillance de la CNER du projet Back River

En 2022, la CNER a pu effectuer une visite du site et tenir à Cambridge Bay, une réunion en présentiel sur le projet de mine d'or Back River. Au cours de l'exercice financier 2023-2024, la CNER poursuivra sa surveillance du projet en effectuant une visite du site et en examinant le rapport annuel de la Sabina.



Comment s'enregistrer pour ouvrir un compte sur le registre public en ligne de la CNER

L'ouverture d'un compte s'effectue comme suit :

1. Allez sur le site www.nirb.ca.
2. Cliquez sur la touche : S'enregistrer pour un compte en haut à droite de la page d'accueil. Vous serez redirigé(e) vers la page d'inscription et vous devrez fournir toutes les informations requises. N'oubliez pas de cliquer sur "soumettre".
3. Lorsque vous aurez terminé votre inscription, un avis sera envoyé par à l'adresse courriel indiquée pour en vérifier l'exactitude. Cliquez sur le lien fourni dans le courriel pour activer votre compte.
4. Vous êtes prêt(e) à vous connecter à votre compte!



Accomplir notre mission

Accomplir notre mission : 2022–2023

Dans son plan stratégique 2018–2022, la CNER a énoncé six buts fondamentaux qui sous-tendront les avancées de l'organisation :

1. La CNER respectera l'esprit et les exigences de l'*Accord du Nunavut* et de toutes les lois applicables.
2. La CNER entreprendra des évaluations de répercussions de grande qualité.
3. La CNER maintiendra une stabilité organisationnelle de longue durée.
4. La CNER s'inspirera des principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit/ Qaujimaningit dans tous ses travaux.
5. La CNER encouragera la confiance et la participation de la population dans ses processus et dans le système de réglementation du Nunavut.
6. La CNER collaborera à la gestion des enjeux maritimes.

L'année 2022-2023 fut l'année de la mise en vigueur finale de la troisième itération du Plan stratégique quinquennal de la CNER, élaboré au cours de l'exercice financier 2017-2018 par le Conseil et le personnel de la Commission. Afin d'encourager les membres du Conseil et le personnel à réfléchir ensemble sur leurs réalisations achevées dans le cadre du plan stratégique précédent et de dégager les buts sur lesquels ils aimeraient travailler au cours des cinq prochaines années, la CNER avait organisé les 18 et 19 juillet 2022, un atelier de deux jours en présentiel à Rankin Inlet. Ils ont ainsi pu revoir la mission, la vision et les valeurs de la CNER puis effectué une analyse de la conjoncture afin d'identifier les défis, les possibilités et les menaces liées à l'environnement opérationnel actuel. Un nouveau plan stratégique quinquennal, couvrant la période 2023 à 2027, a ensuite été élaboré; sa mise en vigueur sera initiée et retracée dans le prochain numéro de ce rapport annuel de la CNER.

Le Plan stratégique 2018-2022 de la CNER et le nouveau Plan stratégique 2023-2027 sont disponibles sur le site Web de la Commission à l'adresse www.nirb.ca.



BUT no.1 :

La CNER respectera l'esprit et les exigences de l'Accord du Nunavut et de toutes les lois applicables.

Le personnel de la CNER continue de surveiller huit grands projets sur le territoire et collabore avec les organismes de réglementation pour communiquer la conformité et les principales mises à jour des conditions des certificats de projet dans un tableau de conformité présenté chaque année dans le *Rapport de surveillance annuel* de chaque projet de la CNER.

BUT no.2 :

La CNER entreprendra des évaluations de répercussions de grande qualité.

La CNER a coordonné deux visites de sites avec l'OEN : la première a eu lieu le 13 août 2022 sur le site de la mine d'or Meadowbank d'Agnico Eagle. Elle avait pour but d'examiner la remise en état progressive et une mine entièrement mise en valeur. La deuxième a eu lieu le 10 septembre 2022 à la mine de diamants Diavik de Rio Tinto. Il s'agissait de voir et d'expérimenter les éoliennes. Cette deuxième visite suivait un atelier de deux jours avec le Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board, atelier qui s'est soldé par la signature d'un Protocole d'entente entre le MVEIRB et la NIRB.

BUT no. 3 :

La CNER maintiendra une stabilité organisationnelle de longue durée.

Tel que susmentionné, la CNER a organisé un atelier auto-animé Conseil-personnel à Rankin Inlet afin de discuter de l'ancien plan stratégique quinquennal et d'élaborer le prochain plan stratégique quinquennal de la Commission pour 2023-2027. Ce nouveau plan stratégique guidera les opérations de la CNER et occupera une place importante dans les futurs rapports annuels de la Commission.

BUT no. 4 :

La CNER s'inspirera des principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit/Qaujimaningit dans tous ses travaux.

Au mois d'août, le Conseil de la CNER a organisé une retraite de cinq jours près de Rankin Inlet pour se réapproprier les priorités opérationnelles, discuter des approches pour le leadership du Conseil et partager les expériences des récents processus de prise de décision. Ces discussions se sont déroulées dans le cadre d'activités spécifiques conjointes, en visitant des lieux spécifiques d'utilisation traditionnelle des terres à proximité de la communauté, et en partageant des mets traditionnels autour de débats animés.

BUT no. 5 :

La CNER encouragera la confiance et la participation de la population dans ses processus et dans le système de réglementation du Nunavut.

En septembre 2022, la CNER a participé à Cambridge Bay à une audience sur le plan d'aménagement du territoire pan-Nunavut de la Commission d'aménagement du Nunavut en présentant un récapitulatif complet des observations afférentes au Plan provisoire d'aménagement du territoire. Cette présentation a été faite conjointement par le Conseil et le personnel de la CNER pour soutenir l'élaboration du plan d'aménagement du territoire.

BUT no. 6 :

La CNER collaborera à la gestion des enjeux maritimes

Le CMMN s'est réuni en personne et virtuellement le 20 La conseillère en politiques du CMMN a présidé le Groupe de travail Consortium de la baie d'Hudson sur les aires protégées le 14 septembre 2022. Lors de ses présentations générales aux audiences sur le projet de plan d'aménagement du Nunavut (PPAN) tenues à Cambridge Bay et à Rankin Inlet en septembre 2022, ce Groupe de travail a décrit son mandat et le rôle qu'il pourrait jouer en observant le processus du PPAN et dégageant des conseils sur les zones marines. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Groupe de travail a annoncé qu'il envisageait de faire des présentations aux deux dernières audiences sur le PPAN au Nunavut. Parmi les réunions à venir notons, le Sommet de la baie d'Hudson (29 novembre au 1er décembre 2022, à Montréal), la réunion scientifique annuelle d'ArcticNet (6 au 10 décembre 2022, à Toronto) et le 5e Congrès international sur les aires marines protégées (IMPACT5), qui se tiendra à Vancouver en février 2023.

Conférences et ateliers

Pendant l'exercice financier 2022-2023, les membres du Conseil de la CNER et le personnel ont participé aux conférences et ateliers suivants :

- 2022 Northwest Territories and Nunavut Association of Professional Engineers and Geoscientists Professional Development Symposium, Mars 2022
- IAIA22 Conference and technical visit [Gérer les répercussions sur les mammifères marins] à Vancouver, Mai 2022
- Prospectors and Developers Association of Canada Annual Trade Show and Convention, 13 au 15 juin 2022
- Formation des superviseurs en matière de sécurité des superviseurs (en ligne) de la CSTIT, Juin 2022.
- Formation d'AIPRP en outils de gestion pour les représentants et les gestionnaires autorisés, 27 juin 2022.
- Justice, littéracie des océans, équité, diversité et inclusion au 5ème Congrès international sur les aires marines protégées, IMPACT 5, en juin 2022.
- Étude sur la chaîne d'approvisionnement du gaz naturel comme carburant marin, dirigée par l'Alliance canadienne pour les véhicules au gaz naturel (ACVGN), VARD Marine et Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping (Clear Seas) avec le soutien du Centre d'innovation de Transports Canada.
- Geoscience forum, novembre 2022.
- Formation de tout le personnel en techniques efficaces de rédaction, novembre 2022; en plus, examen et rétroaction ciblés et personnalisés dans le cadre du cours.
- Cours de deux jours à la Station Canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique pour la Journée internationale des SIG, novembre 2022.
- Catherine a assisté à Arctic Net, décembre 2022.
- Doug Downs of Stories and Strategies: ce consultant professionnel en communications qui possède plus de 30 années d'expérience en médias, est revenu donner une formation spécifique à la CNER du 9 au 13 janvier à Cambridge Bay. Il visait ainsi à aider le personnel à consolider leurs compétences en présentations et implication/participation et à donner une formation média aux personnes intéressées. Il a donné une formation médias au personnel et à la présidente afin de consolider leurs compétences et de rafraîchir leurs habiletés.
- AME Roundup, Vancouver Janvier 2023
- Plan d'aménagement du territoire pan-Nunavut de la Commission d'aménagement du Nunavut: la CNER a participé à l'audience de septembre 2022 à Cambridge Bay en présentant un récapitulatif complet des observations/mémoires sur le Plan. Cette présentation a été faite conjointement par Philip Omingmakyok Kadlun, membre du Conseil de la CNER et par Tara Arko, directrice des Services techniques de la CNER.
- Jusqu'à 44 cours pendant l'année sur différents sujets grâce à la plateforme d'apprentissage en ligne TrainHRLearn.





Rapport des vérificateurs indépendants

Au Conseil d'administration de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, qui englobent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, l'état des résultats d'exploitation, l'évolution de l'actif (déficit) et les flux de trésorerie pour l'exercice financier terminé à cette date ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables et des annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers ci-joints illustrent fidèlement et à tous égards, la situation financière de la Commission au 31 mars 2020 ainsi que ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes d'audit canadiennes généralement reconnues. Nos responsabilités afférentes sont décrites ci-après, au paragraphe Responsabilités des vérificateurs pour la vérification des états financiers. Nous sommes indépendants de la Commission, conformément aux règles d'éthique applicables à nos audits d'états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces règles. Nous estimons que les éléments probants recueillis pendant la vérification sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la Direction concernant les états financiers

Il incombe à la Direction est responsable de préparer et de présenter fidèlement les états financiers, conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public canadien; elle est aussi responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour dégager de la préparation de ces états financiers, toute significative inexactitudes résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la Direction doit également évaluer sa capacité de poursuivre son exploitation, de communiquer le cas échéant les questions inhérentes à la continuité de l'exploitation et appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation à moins qu'elle n'ait l'intention de liquider la Commission ou de mettre fin à ses activités ou qu'elle n'ait aucune solution réaliste que d'agir ainsi.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de rapports et de transmission d'informations financières.

Responsabilités des vérificateurs quant à la vérification des états financiers

Nous nous sommes fixés comme objectifs de vérifier, avec une assurance raisonnable, si les états financiers, dans leur ensemble, sont exempts de toute inexactitude significative, résultant de fraudes ou d'erreurs ainsi que d'émettre le rapport des vérificateurs incluant notre opinion. Par assurance raisonnable, on entend un haut niveau d'assurance. Mais rien ne garantit qu'une vérification réalisée conformément aux normes généralement reconnues au Canada permettra toujours de déceler une éventuelle inexactitude importante. Les inexactitudes peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles influent sur les décisions économiques que les utilisateurs prendront en fonction de ces états financiers. Dans le cadre et tout au long d'une vérification réalisée conformément aux normes généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique conséquent. De plus, nous nous engageons à :

- cerner et évaluer les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, résultant de fraudes ou d'erreurs, concevoir et appliquer des procédures de vérification adaptées à ces risques et réunir suffisamment d'éléments probants pour fonder notre opinion. L'incidence de la non-détection d'inexactitudes significatives résultant d'une fraude est plus élevée que celle de la non-détection d'inexactitudes résultant d'erreurs car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- acquérir une compréhension du contrôle interne pertinent pour la vérification afin d'appliquer des procédures d'audit adaptées à la situation et non pas dans le but de nous prononcer sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission.
- évaluer l'adéquation des méthodes comptables et la raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que les informations connexes qu'elles pourrait fournir.
- terminer en nous prononçant sur le bien-fondé de l'utilisation, par la Direction, du principe comptable de continuité de l'exploitation et, à partir d'éléments probants, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions aptes à remettre en doute la capacité de la Commission de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus, dans notre rapport de vérification, d'attirer l'attention sur les informations financières afférentes et incluses ou, en cas d'inexactitude de ces données, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. De futurs événements ou situations pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser ses activités.
- évaluer la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers présentent, de manière à en donner une image fidèle, toutes les transactions et tous les événements sous-jacents.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour la vérification ainsi que pour les constatations significatives, notamment les anomalies importantes du contrôle interne que nous aurons cernées pendant l'audit.

Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest
14 juillet 2023

Crowe Mackay LLP
Comptables agréés professionnels



Déclaration de responsabilité de la Direction

La Direction de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions est chargée de préparer les états financiers, les notes afférentes et les autres informations financières contenues dans le présent rapport.

La Direction prépare les états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public canadien. Selon la Direction, ces états financiers illustrent fidèlement la situation financière et les résultats d'exploitation de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.

Dans l'exercice de ses responsabilités, la Direction a élaboré et instauré un système de contrôles internes visant à raisonnablement garantir que les actifs de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions sont protégés contre toute perte et utilisation non autorisée et que les registres possèdent la fiabilité requise pour la préparation des états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un rapport de Crowe MacKay s.r.l., comptables agréés professionnels et vérificateurs de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. Leur rapport décrit l'étendue de leur examen et leur opinion sur les états financiers.



Mark Ings

Directeur général par intérim et
directeur des Finances et de l'Administration
Commission du Nunavut chargée de
l'examen des répercussions

14 juillet 2023

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

État de la situation financière

As at March 31, 2023 2022

Actifs

Réels

Liquidités et quasi-espèces	5 744 478 \$	5 284 989
Comptes-clients (note 5)	38 291	125 538
TPS à recevoir	154 239	82 054
Arrhes (note 6)	1 750	1 750
Dépenses payées d'avance (note 7)	92 628	65 820

6 031 386 5 560 151

Capital assets (Note 9)

2 429 323 2 689 067

8 460 709 \$ 8 249 218 \$

Passif

Réel

Comptes créditeurs et charges à payer	155 908 \$	147 692 \$
Dépôts en cas de dommages	9 475	7 225
Revenus reportés - base (note 9)	3 768 657	3 891 329
Revenus reportés - projets (note 10)	1 682 222	1 332 346
Contributions repayable (Note 11)	260 496	-
Salaires et avantages sociaux à payer (note 12)	213 024	227 037

6 089 782 5 605 629

Apports en immobilisations reportés (note 13)

2 422 951 2 679 623

8 512 733 8 285 252

Actifs nets (Déficit)

Actifs nets investis en immobilisations **6 372** 9 444

Fonds pour le logement du personnel **49 652** 62 570

Actifs nets non affectés (déficit) **(108 048)** (10 048)

(52 024) (36 034)

8 460 709 \$ 8 249 218 \$

Engagements (note 15)

Approuvé au nom du Conseil d'administration

M Kavig Kalurag

Administrateur

Larkerine Emied

Administrateur

État de l'évolution de l'actif net (Déficit)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,

	Non affectés	Fonds pour le logement du personnel	Investis en immobilisations	2023 Total	2022 Total
Solde début d'exercice	(108 048) \$	62 570 \$	9 444 \$	(36 034) \$	(50 629) \$
Excédent des revenus sur les dépenses	-	(12 918)	-	(12 918)	18 879
Apports en immobilisations reportés reçus	14 439	-	(14 439)	-	-
Achats d'immobilisations	(14 439)	-	14 439	-	-
Amortissement	-	-	(263 180)	(263 180)	(282 222)
Pertes provenant de la cession d'immobilisations	-	-	(11 003)	(11 003)	(4 284)
Virement des apports en immobilisations reportés	-	-	7 931	7 931	-
Amortissements des apports en immobilisations reportés	-	-	263 180	263 180	282 222
Écart net	-	(12 918)	(11 003)	(23 921)	14 595
Solde fin d'exercice	(108 048) \$	49 652 \$	6 372 \$	(52 024) \$	(36 034) \$

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

	2023	2022
Liquidités fournies par (utilisées pour)		
Activités d'exploitation		
Reçues des bailleurs de fonds	8 149 348 \$	8 437 703 \$
Reçues des locataires	177 112	201 270
Reçues d'autres sources	(11 234)	13 853
Payées aux fournisseurs	(3 377 643)	(3 256 565)
Payées aux employés	(4 478 094)	(4 229 771)
	459 489	1 166 49
Activité financière		
Apports en immobilisations reportés	14 439	119 269
Activité d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	(14 439)	(119 269)
Hausse des liquidités et des quasi-espèces	459 489	1 166 490
Liquidités et quasi-espèces début d'exercice	5 284 989	4 118 499
Liquidités et quasi-espèces fin d'exercice	5 744 478 \$	5 284 989 \$

1. Organisation et ressort

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la « Commission ») a été créée en vertu de *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Elle est chargée d'évaluer et de surveiller sur les sites spécifiques et au niveau régional, les répercussions environnementales, culturelles et socio-économiques des propositions de mise en valeur et ce, en appliquant le savoir inuite traditionnel et les méthodes scientifiques reconnues d'analyse écosystémique. La Commission est exonérée d'impôt en vertu du sous-alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public canadien, telles que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada (CCSP). Ces principales conventions comptables sont ci-après détaillées :

(a) Instruments financiers

La Commission classe ses instruments financiers au coût ou au coût amorti. Sa convention comptable pour cette catégorie d'instruments est ci-après décrite :

Cette catégorie regroupe les liquidités et quasi-espèces, les comptes-clients, les arrhes, les comptes créditeurs, les charges à payer, les dépôts en cas de dommages, les salaires et les avantages sociaux à payer ainsi que les apports remboursables. Ils sont tout d'abord comptabilisés selon leur coût puis comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins l'éventuelle perte de valeur sur les actifs financiers

La dépréciation des actifs financiers de la catégorie des coûts amortis sont comptabilisés lorsque le montant de la perte est suffisamment précis et qu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers sont dépréciés à la valeur recouvrable nette et la dépréciation est comptabilisée dans l'état des résultats d'exploitation.

(b) Comptabilité par fonds

La Commission adopte la méthode de comptabilité par fonds et gère les fonds non affectés pour le logement du personnel et les fonds investis en immobilisation.

Actif net non affecté (déficit): Il s'agit de l'excédent des revenus sur les dépenses liées à l'exploitation générale de la Commission, à l'exception du logement du personnel et des acquisitions d'immobilisations.

Fonds pour le logement du personnel: Il s'agit de l'excédent des revenus sur les dépenses liés au projet de logement 4-Plex et au projet résidentiel à Bayview.

Fonds investis en immobilisations: Il s'agit des fonds ainsi investis moins l'amortissement accumulé, les comptes créditeurs et les charges à payer et les apports reportés liés aux immobilisations.

(c) Congés acquis et prestations de cessation d'emploi

La Commission a prévu une provision pour faire face à ses obligations concernant les futurs avantages sociaux inhérents aux services rendus par les employés jusqu'à la date de l'état de la situation financière. Par conséquent, la Commission s'est acquittée de ses obligations liées aux congés payés non utilisés et aux indemnités de départ. Ces montants sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis et ne font pas l'objet d'un financement distinct.

(d) Comptabilisation des produits

La Commission applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Ces apports non affectés sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si leur montant à percevoir a été raisonnablement estimé et si le recouvrement a été raisonnablement assuré. Les apports affectés sont comptabilisés comme produits dans l'année au cours de laquelle les dépenses afférentes ont été engagées.

Les fonds affectés non dépensés sont reportés. Si la Commission a respecté ses engagements au titre de l'accord de financement, tout solde restant sera affecté à la planification et à l'exécution des tâches et des responsabilités confiées à la Commission.

Les produits d'intérêts sont crédités lorsqu'ils sont acquis. Les revenus locatifs sont acquis lorsque les logements sont fournis.

Les apports liés à l'achat d'immobilisations sont reportés et comptabilisés comme produits, au même taux que les charges d'amortissement acquises pendant leur durée de vie utile.

(e) Immobilisations

Les biens immobiliers et l'équipement sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, à l'exception des améliorations locatives et des logiciels qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant la durée du bail, aux taux fixés à la note 8.

Au cours de l'année de l'acquisition, l'amortissement est calculé au prorata du nombre le plus proche du nombre de mois restants dans l'année.

Aucun amortissement n'est comptabilisé dans l'année de cession.

Les biens immobiliers et l'équipement acquis pendant l'année ne sont amortis qu'à partir de la date de leur utilisation.

(f) Liquidités et quasi-espèces

Les liquidités et les quasi-espèces sont composés d'encaisse et de dépôts bancaires.

(g) Incertitude de mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public canadien, la Direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs, ainsi que divulguer les éventuels actifs et passifs à la date des états financiers et les montants actualisés des revenus et des dépenses pendant la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les comptes faisant l'objet d'estimation et d'incertitude incluent: la provision pour créances douteuses, l'amortissement d'immobilisations corporelles et les apports liés aux immobilisations corporelles et ainsi que les indemnités de cessation d'emploi des employés qui quittent la Commission.

(h) Ventilation des dépenses

La Commission répartit les dépenses en fonction de l'Accord de contribution auquel elles se rapportent. Les dépenses sont tous les coûts directs liés à l'exécution de l'accord de contribution. Les coûts sont ensuite affectés à l'accord de contribution en fonction du montant réel de la dépense.

Les salaires et les avantages sociaux sont affectés aux accords de contributions, proportionnellement aux heures de travail passées à exécuter cette entente. Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux de chacun des employés affectés à chaque projet varie de 0 à 100%.

Les frais administratifs de bureau sont imputés aux accords de contribution qui autorisent cette imputation. Ces frais sont répartis selon le pourcentage de temps consacré par le personnel à l'exécution de ces accords de contribution.

(i) Coûts du régime de retraite

La Commission dispose d'un régime à cotisations déterminées qui assure des prestations de retraite et des avantages sociaux post-emploi aux employés. Le coût de ce régime de retraite à cotisations déterminées est comptabilisé selon la contribution requise par la Commission pendant chaque période. Ce régime de retraite est un régime multi-employeurs contributif à prestations déterminées qui couvre tous les employés admissibles.

3. Changements futurs de méthodes comptables

(a) Revenus, chapitre SP 3400

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus tirés de transactions, incluant des obligation de performance, appelées les « opérations de contrepartie » et les revenus tirés de transactions sans obligation de performance, appelées « transactions sans contrepartie ». Ce chapitre s'applique aux exercices financiers commençant le 1er avril 2022, ou après. La Direction a examiné la transition vers ce chapitre et a estimé qu'il n'y avait pas de répercussions.

4. Facilité de prêt à vue

La Commission dispose d'une facilité de prêt à la demande, renouvelable pour les besoins généraux de l'organisme avec la Banque Royale du Canada. Le plafond de cette facilité est de 185 000 \$. Tout solde impayé porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1%. Le prêt à vue est garanti par un contrat de sûreté générale visant tous les actifs de la Commission

La Commission utilise des cartes de crédits pour ses besoins généraux avec la Banque Royale du Canada. Ces cartes ont une limite de 100 000 \$. Tout solde impayé porte intérêt à un taux de 19.9%. À la fin de cet exercice financier, le solde impayé s'élevait à 74 863 \$ (2022 - 58 874 \$).

5. Comptes clients

	2023	2022
Relations Couronne Autochtones et Affaires du Nord Canada		
Conseil du milieu marin du Nunavut - Symposium	- \$	15 000 \$
Ministère des Transports du Canada	-	108 304
Comptes clients et autres produits à recevoir	38 291	2 234
	38 291 \$	125 538 \$

6. Arrhes

	2023	2022
Société d'énergie du Nunavut – arrhes pour l'installation du courant	1 750 \$	1 750 \$

7. Dépenses payées d'avance

	2023	2022
Assurance	36 887 \$	33 191 \$
Forticare – Soutien informatique	21 508	32 039
Northern Employee Benefit Services	-	590
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	34 233	-
	92 628 \$	65 820 \$

8. Immobilisations

	Taux	Coûts	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Oeuvres d'art	0%	6 114 \$	- \$	6 114 \$	6 114 \$
Édifices	4%	2 923 426	673 345	2 250 081	2 343 834
Meubles et équipement	20%	379 989	272 257	107 732	127 077
Matériel informatique	50-55%	200 640	147 693	52 947	117 330
Améliorations locatives	5-15 S/L	675 433	662 984	12 449	94 712
		4 185 602 \$	1 756 279 \$	2 429 323 \$	2 689 067 \$

9. Revenus reportés – base

	2023	2022
Financement de base	3 768 657 \$	3 503 952 \$
Conseil du milieu marin du Nunavut – Symposium - Annexe C	-	387 377
	3 768 657 \$	3 891 329 \$

10. Revenus reportés - projets	2023	2022
Projet de mine de diamants Jericho - Annexe D	37 730 \$	30 921 \$
Projet Doris North - Annexe E	40 688	68 856
Projet de mine d'or Meadowbank – Annexe F	16 051	11 658
Projet de mine d'or Meliadine - Annexe I	746 669	643 174
Hope Bay Phase II - Annexe J	36 343	21 130
Projet Back River Project - Annexe K	-	77 613
Fosse Whale Tail - Annexe M	670 870	345 123
Port et route à Grays Bay – Annexe N	133 871	133 871
	1 682 222 \$	1 332 346 \$

11. Contributions repayable	2023	2022
Transport Canada - Nunavunmi Tariumi Katimayit Katimaqyuarutait	50 000 \$	- \$
Kavamatuqait-Nunaqaaqqaqhimayut Ukiuqtaqtumi Kavamaliqidjutainni Kanatami (CIRNAC) - Nunavunmi Tariumi Katimayit Katimarjuarutait	210 496 \$	- \$
	260 496 \$	- \$

12. Salaires et avantages sociaux à payer	2023	2022
Retenue fédérales à la source – Agence du revenu du Canada	1 361 \$	1 361 \$
Temps accumulé et congés annuels	-	46 056
Cotisations sociales du Nunavut	11 389	12 547
Pensions et indemnités de déménagement	199 793	155 561
Versement NEBS	481	11 512
	213 024 \$	227 037 \$

13. Apports en immobilisations reportés	2023	2022
Solde d'ouverture	2 679 623 \$	2 842 576 \$
Ajouts	14 439	119 269
Amortissement	(263 180)	(282 222)
Rajustement	(7 931)	-
Solde de clôture	2 422 951 \$	2 679 623 \$

14. Dépendance économique

Au cours de cet exercice financier, la Commission a conclu des ententes modificatives avec RCAANC afin de prolonger jusqu'au 31 mars 2024 le financement pour les activités de base et les audiences publiques. Le financement maximal pour 2024 est de 5 333 814 \$.

La Commission est actuellement en train d'en négocier le renouvellement avec RCAANC. Cette négociation porte également sur le traitement potentiel des fonds non dépensés à la date d'expiration.

15. Engagements

La Commission a conclu une convention de bail quinquennale pour ses immeubles d'exploitation, avec période de renouvellement de cinq ans, commençant le 1er avril 2014 et se terminant le 31 mars 2024. Les montants annuels des engagements de location, incluant les frais de gestion et d'exploitation (G.O) ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS) totalisent :

2024	294 258
<hr/>	
294 258 \$	

La Commission a conclu une convention de location d'équipement de bureau avec Xeros qui se termine le 16 novembre 2027. Les montants annuels des engagements de location s'élevaient à :

2024	12 128
2025	12 128
2026	12 128
2027	12 128
2028	6 064
<hr/>	
54 576 \$	

16. Cotisations de retraite

La Commission participe au Régime de retraite de NEBS qui est un régime de retraite à cotisations déterminées. Pratiquement tous ses employés ayant au moins une année de service y sont admissibles. Au 1er janvier 2023, et en vertu d'une évaluation à long terme, l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle des actifs nets par rapport à l'actuelle valeur actuarielle des prestations déterminées était estimé à 81 300 000 \$ - Ratio de financement 127.0%. (2022 : 65 900 000 \$ et 124%) Le rapport d'évaluation du 1er janvier 2023 ne contenait pas d'analyse de solvabilité qui n'a donc pas été effectuée.

Le régime dessert 3 789 (2022 – 3 655) employés membres et 117 (2022 - 118) employeurs membres. Le paiement de tout déficit potentiel dans les paiements de cessation d'emploi est garanti être réglé dans les dix années suivantes ou moins, selon la situation du fonds. Depuis avril 2004, le Bureau du surintendant des institutions financières a exempté NEBS de l'obligation de se conformer à la Loi sur les normes de prestation de pension (LNPP). La solvabilité est calculée aux fins de détermination des obligations, uniquement en cas de liquidation d'un régime.

Le pourcentage des contributions demeure inchangé à 16% (8% des employés et 8% des employeurs) jusqu'à un maximum de gains ouvrant droit à pension de 193 715 \$ dès janvier 2022 et de 198 644 \$ dès janvier 2023, avec 16% de ce maximum s'élevant à 30 994 \$ (janvier 2022) et 31 783 \$ (janvier 2023), (soit 15 497 \$ à 15 892 \$ des employeurs et autant des employés.)

Les cotisations versées par la Commission à NEBS au cours de l'exercice financier totalisaient 184 880 \$ (2022 - 239 200 \$).

17. Instruments financiers

Les transactions portant sur des instruments financiers peuvent obliger une partie d'assumer ou de transférer à un tiers un ou plusieurs risques financiers décrits ci-après. Les informations requises fournissent des données qui aident les utilisateurs d'états financiers à évaluer l'ampleur du risque lié aux instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière que peut encourir l'une des parties d'une transaction quand l'autre partie n'a pu s'acquitter d'une obligation. La Commission est sujette à un risque de crédit représenté par ses actifs pour un montant total 5 784 519 \$ (2022- 5 412 277 \$). La Commission est exposée à ce risque concernant ses liquidités, ses fonds retenus en fiducie et ses comptes débiteurs. Ce risque n'a pas changé depuis l'année précédente.

La Commission dépose ses liquidités et ses quasi-espèces dépassant le montant assuré par la Société d'assurance-dépôts du Canada dans des banques à charte sous réglementation fédérale.

La Commission a un risque de concentration. Ce risque survient en cas de défaut de paiement d'un client ayant plus de dix pour cent du solde total des comptes à recevoir. L'entreprise court alors un risque plus élevé. Les concentrations de risque

de crédit touchent les groupes de contreparties ayant des caractéristiques économiques ou industrielles analogues et pour lesquelles les changements d'ordre économique ou autre, ont également une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Au 31 mars 2023, les comptes à recevoir d'un client (deux en 2022) regroupaient 92% (2022 – 99%) du montant total de comptes à recevoir en souffrance. Ce risque n'a pas changé depuis l'année précédente.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité survient quand la Commission ne peut rembourser aux créanciers ses obligations arrivées à échéance. La Commission a un risqué d'illiquidité de 638 903 \$ (2022 -381 954 \$) pour ses comptes créditeurs et ses charges à payer ainsi que ses dépôts en cas de dommages, ses salaires et avantages sociaux à payer. Ce risque s'est accru depuis l'année précédente à cause de l'augmentation des apports remboursables.

18. Virement interne

Au 31 mars 2023, 14,439 \$ (2022 - \$119,269) ont été transférés des fonds non affectés au fonds d'investissement en immobilisations afin de financer l'acquisition d'immobilisations.

19. Données comparatives

Les états financiers ont été reclassifiés le cas échéant pour se conformer à la présentation utilisée au cours de l'actuel exercice.

20. Opérations entre entités apparentées

Au cours de l'exercice financier, des honoraires et des frais de déplacement ont été payés aux membres du Conseil d'administration. Ces frais s'inscrivaient dans les activités normales de la Commission et ont été comptabilisés à la valeur d'échange.

21. Revenus par objet

Pour l'exercice se terminant le 31 mars	Réel 2023	Réel 2022
Gouvernement du Canada		
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	7 574 401 \$	7 242 468 \$
Transport Canada	-	154 370
Pêches et Océans Canada	-	59 022
	7 574 401	7 455 860
Intérêt	60 951	12 043
Rental	177 113	201 270
	7 812 465 \$	7 669 173 \$

22. Dépenses par objet	Réel	Réel
Pour l'exercice se terminant le 31 mars	2023	2022
Créance irrécouvrable (récupération)	4 152 \$	(5 388) \$
Honoraires et rémunération du président et du Conseil	449 403	447 700
Réunions du Conseil	66 580	20 340
Formation des membres du Conseil	51 419	1 656
Déplacements - Conseil	655 351	677 247
Services de consultants	324 951	208 244
Location d'équipement	48 513	450 940
Transport de marchandises	22 207	62 980
Assurance	51 145	45 533
Intérêt et frais bancaires	16 458	9 019
Location de bureau et entretien ménager	301 355	302 508
Fournitures de bureau	90 129	85 659
Réparations et entretien	31 112	52 548
Frais professionnels	916 742	749 363
Sensibilisation de la population	43 280	91 432
Formation et déplacements du personnel	519 308	384 632
Téléphone et internet	60 702	56 769
Services publics	124 543	108 819
Salaires et avantages sociaux	4 048 033	3 900 293
	7 825 383 \$	7 650 294 \$

23. Impact de la levée des restrictions liées à la COVID-19

Lors des précédentes années financières, alors que les restrictions sanitaires étaient imposées, les déplacements discrectionnaires de la Commission, les réunions en présentiel, le perfectionnement professionnel et la formation ont été largement interdits. Ces programmes ont alors connus d'importants surplus, comparativement à d'autres. Toutefois, les coûts d'organisation des réunions ont excédé les budgets prévus à cause de la location d'équipement requis pour faciliter la participation virtuelle des délégués du Sud.

Au Nunavut, toutes les restrictions sanitaires liées à la COVID-19 ont été levées le 11 avril 2022. La Commission a donc été en mesure de reprendre les activités susmentionnées préalablement suspendues ; les coûts des réunions ont diminué, retrouvant leur niveau pré-pandémie. Au cours de l'exercice financier 2022-2023, la Commission a retrouvé un niveau de fonctionnement avoisinant celui des années précédant la pandémie.

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE A

État des revenus et des dépenses – Base

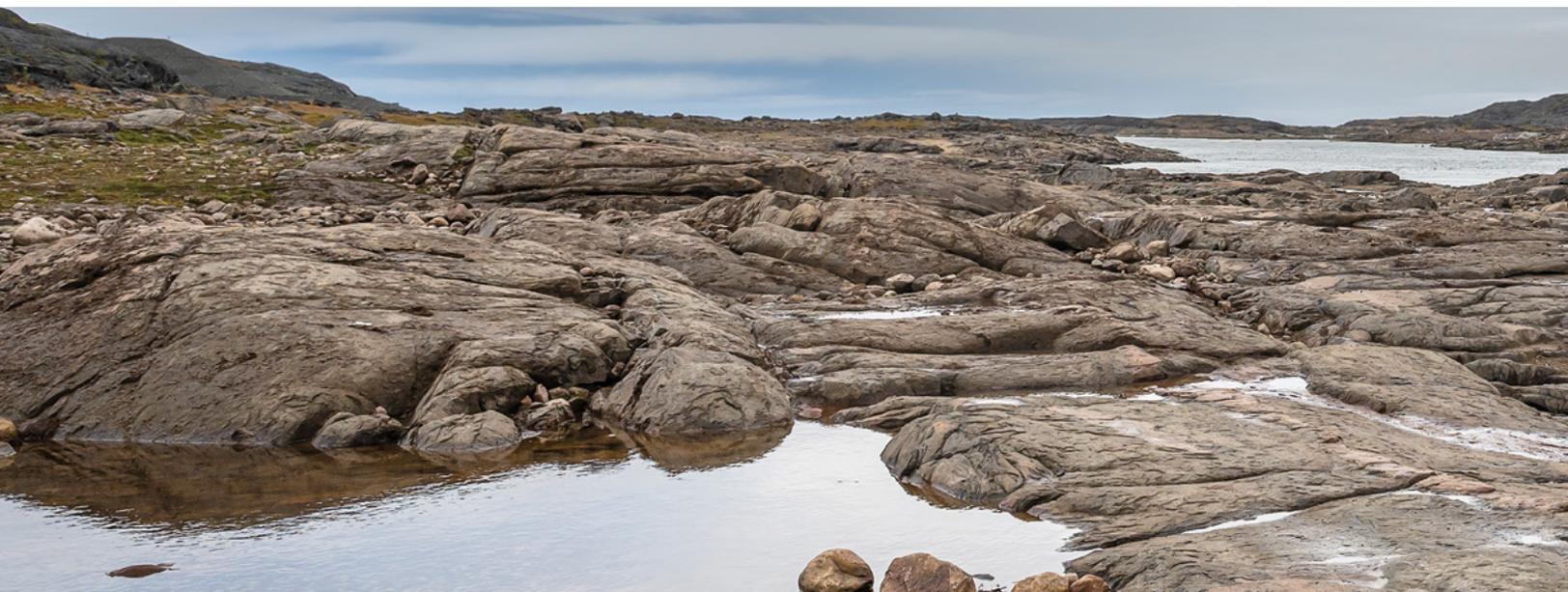
Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	5 009 518 \$	5 009 518 \$	4 851 368 \$
Gain d'intérêt	-	60 951	12 043
Revenus reportés - ouverture	-	3 503 952	3 008 581
Revenus reportés – virements de/à d'autres projets	-	127 910	(262 048)
Revenus reportés - clôture	-	(3 768 657)	(3 503 952)
Apports en immobilisations reportés	-	(14 439)	(119 269)
	5 009 518	4 919 235	3 986 723
Dépenses			
Administration	40 829	72 756	68 208
Frais administratifs	11 000	20 609	3 631
Honoraires - Conseil d'administration	274 738	241 598	210 485
Réunions - Conseil	16 500	59 701	12 813
Formation - membres du Conseil	42 500	105 604	6 239
Déplacements des membres de la Commission	211 719	223 249	45 794
Rémunération du président	102 000	101 275	86 106
Logiciels et équipement informatique	90 620	-	-
Services de consultants	119 712	298 287	133 960
Transport de marchandises	10 000	10 904	16 192
Assurance	45 388	51 145	45 533
Location de bureau et entretien ménager	294 011	287 252	288 533
Fournitures de bureau	25 000	26 331	47 107
Mobilier et équipement	5 000	-	-
Frais professionnels	126 568	314 701	168 921
Sensibilisation de la population	55 000	26 919	87 542
Formation et déplacements du personnel	248 411	345 482	60 888
Téléphone et Internet	69 000	60 702	56 769
Salaires et avantages sociaux	3 221 522	2 672 720	2 648 002
	5 009 518	4 919 235	3 986 723
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE B
État des revenus et des dépenses – Conseil du milieu marin du Nunavut -PARPA

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenue			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	28 706 \$	-	104 152 \$
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	77 766	50 218
	28 706	77 766	154 370
Dépenses			
Administration	-	1 237	1 424
Honoraires - Conseil d'administration	-	516	750
Réunions	-	-	365
Frais professionnels	-	27 131	8 180
Traduction/interprétation	-	6 715	18 086
Déplacements	-	7 368	5 899
Salaires et avantages sociaux	28 706	34 799	119 666
	28 706	77 766	154 370
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE C État des revenus et des dépenses – Conseil du milieu marin du Nunavut

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Gouvernement du Canada - Transport Canada	- \$	88 119 \$	50 000 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture	-	387 377	350 000
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	(200 000)	-
Revenus reportés – radiation de la retenue- créance	-	(15 000)	-
Revenus reportés – virements de/aux apports à rembourser	-	(260 496)	-
Revenus reportés – solde de clôture	-	-	(387 377)
	-	12 623	-
Dépenses			
Services de consultation	-	-	12 623 \$
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$



Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE D État des revenus et des dépenses – Mine de diamants Jericho

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	97 959 \$	75 144 \$	12 496 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	30 921	98 877
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	-	-
Revenus reportés – solde de clôture	-	(37 730)	(30 921)
	97 959	68 335	80 452
Dépenses			
Honoraires - Conseil d'administration	4 933	-	-
Réunions	2 150	-	-
Frais professionnels	1 000	12 388	158
Traduction/interprétation	18 200	-	-
Déplacements	-	-	780
Salaires et avantages sociaux	71 676	55 947	79 514
	97 959	68 335	80 452
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$



Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE E État des revenus et des dépenses – Projet Doris North

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	143 330 \$	84 054 \$	106 719 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	68 856	40 040
Revenus reportés – solde de clôture	(11 658)	(40 688)	(68 856)
	143 330	112 222	77 903
Dépenses			
Honoraires - Conseil d'administration	4 933	-	-
Dépenses pour les réunions	1 075	-	-
Frais professionnels	500	-	-
Traduction/interprétation	18 200	15 940	650
Déplacements	5 000	1 123	1 737
Salaires et avantages sociaux	113 622	95 159	75 516
	143 330	112 222	77 903
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE F**
État des revenus et des dépenses – Projet de mine d'or Meadowbank

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenue			
Government of Canada			
Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada	105 094 \$	88 220 \$	40 719 \$
Deferred revenue - opening balance used	-	11 657	59 903
Deferred revenue - closing balance	-	(16 051)	(11 658)
	105 094	83 826	88 964
Dépenses			
Honoraires - Conseil d'administration	4 933	-	-
Dépenses pour les réunions	1 075	600	-
Frais professionnels	500	-	-
Traduction/interprétation	18 200	95	12 878
Déplacements	5 773	6 867	2 286
Salaires et avantages sociaux	74 613	76 264	73 800
	105 094	83 826	88 964
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE G
État des revenus et des dépenses - Vérification

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	35 024 \$	35 024 \$	34 980 \$
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	(5 676)	(13 737)
	35 024	29 348	21 243
Dépenses			
Frais professionnels	18 000	29 348	21 243
Déplacements	16 980	-	-
	35 024	29 348	21 243
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE H
État des revenus et des dépenses - Projet de mine de fer Mary River

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	884 740 \$	886 754 \$	1 726 319 \$
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	245 047	157 646
	884 740	1 131 801	1 883 965
Dépenses			
Publicité	-	6 458	-
Honoraires - Conseil d'administration	10 167	40 050	43 177
Déplacements des membres de la Commission	-	245 948	525 425
Dépenses pour les réunions	27 250	41 039	393 193
Frais professionnels	79 850	157 218	291 285
Traduction/interprétation	150 200	204 077	83 540
Déplacements	279 836	77 228	260 242
Salaires et avantages sociaux	337 437	359 783	287 103
	884 740	1 131 801	1 883 965
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE I

État des revenus et des dépenses – Projet de mine d'or Meliadine

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	1 507 388 \$	1 114 670 \$	1 285 109 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	643 174	140 188
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	(255 504)	-
Revenus reportés – solde de clôture	-	(746 669)	(643 174)
	1 507 388	755 671	782 123
Dépenses			
Publicité	52 000	9 903	3 890
Honoraires - Conseil d'administration	55 700	13 063	23 264
Déplacements des membres de la Commission	117 035	173 050	181 899
Dépenses pour les réunions	73 200	34 699	115 410
Frais professionnels	100 600	67 417	88 804
Traduction/interprétation	124 200	63 060	75 890
Déplacements	482 058	92 395	49 808
Salaires et avantages sociaux	427 732	302 084	243 158
	1 507 388	755 671	782 123
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$



Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE J**
État des revenus et des dépenses - Hope Bay Phase II

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	143 330 \$	129 798 \$	73 674 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	21 130	29 774
Revenus reportés – solde de clôture	-	(36 343)	(21 130)
	143 330	114 585	82 318
Dépenses			
Publicité	-	-	-
Honoraires - Conseil d'administration	4 933	-	-
Déplacements des membres de la Commission	-	-	-
Dépenses pour les réunions	1 075	-	45 214
Frais professionnels	500	-	-
Traduction/interprétation	18 200	15 940	-
Déplacements	5 000	1 785	2 496
Salaires et avantages sociaux	113 622	96 860	75 016
	143 330	114 585	82 318
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE K**
État des revenus et des dépenses - Projet Back River

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	132 374 \$	63 044 \$	9 703 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	77 613	96 326
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	10 457	-
Revenus reportés – solde de clôture	-	-	(77 613)
	132 374	151 114	28 416
Dépenses			
Publicité	-	-	-
Honoraires - Conseil d'administration	4 933	2 750	-
Déplacements des membres de la Commission	-	-	-
Dépenses pour les réunions	2 150	-	-
Frais professionnels	1 000	1 366	-
Traduction/interprétation	18 200	62 974	-
Déplacements	10 000	1 674	759
Salaires et avantages sociaux	96 091	82 350	27 657
	132 374	151 114	28 416
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE L
État des revenus et des dépenses - Évaluation stratégique environnementale

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Revenus reportés – virement vers/provenant d'autres projets	-	-	67 921
Revenus reportés – solde de clôture	-	-	(67 921)
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE M

État des revenus et des dépenses – Fosse Whale Tail

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	713 173 \$	517 196 \$	124 452 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture	-	345 123	311 344
Revenus reportés – solde de clôture	-	(670 870)	(345 123)
	713 173	191 449	90 673
Dépenses			
Publicité	32 000	-	-
Honoraires - Conseil d'administration	6 504	-	-
Déplacements des membres de la Commission	-	513	-
Dépenses pour les réunions	44 025	-	-
Frais professionnels	34 500	1 899	267
Traduction/interprétation	51 200	95	13 813
Déplacements	248 287	5 515	2 285
Salaires et avantages sociaux	296 657	183 427	74 308
	713 173	191 449	90 673
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE N
État des revenus et des dépenses – Projet routier à Grays Bay

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Gouvernement du Canada			
Affaires autochtones et du Nord	- \$	-	125 120 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture	-	-	127 859
Revenus reportés – solde de clôture	-	-	(133 871)
	-	-	119 108
Dépenses			
Frais professionnels	-	-	466
Déplacements	-	-	4 763
Salaires et avantages sociaux	-	-	113 879
	-	-	119 108
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE O**
État des revenus et des dépenses - Projet de logement 4-Plex

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Location	- \$	78 188 \$	89 775 \$
Dépenses			
Bail - immobilier	-	1 050	1 050
Salle des machines	-	10 258	12 451
Services municipaux	-	34 452	40 560
Gestion des biens	-	6 992	7 456
Services publics	-	17 442	8 785
Salaires et avantages sociaux	-	15 832	28 316
	-	86 026	98 618
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	(7 838) \$	(8 843) \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE P**
État des revenus et des dépenses - Projet résidentiel à Bayview

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenu			
Location	- \$	98 925 \$	111 495 \$
Expenses			
Bail immobilier	-	1 522	1 522
Salle des machines	-	7 888	9 925
Services municipaux	-	43 407	38 235
Gestion des biens	-	6 858	7 335
Services publics	-	29 242	16 630
Salaires et avantages sociaux	-	15 088	10 126
	-	104 005	83 773
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	(5 080) \$	27 722 \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE Q
État des revenus et des dépenses – Nunavut Marine Council DFO

Pour l'exercice se terminant le 31 mars,	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Gouvernement du Canada – Pêches et Océans Canada	- \$	- \$	59 022 \$
Dépenses			
Services de consultants	-	-	59 022
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$



ᓄᓇᑭᓴᑦ ᐱᓚᑎᓕᓴᓴᓐᓄᓕ ᑲᑎᓴᓴᓐᑦ

ᑕᑭᓴᐱᑎᓕᑦᑦᑦᑦᑦᑦ, ᑎᑎᓐᑲᓐᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ ᑎᑎᓐᑲᓐᓄᓴᑦ 1360,
ᐱᓐᑲᓴᓐᑕᓴᑦᑦᑦᑦ, ᓄᓇᑭᓴᑦ X0B 0C0
ᐱᑭᓐᑲᓐᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ ᐱᓐᑲᓴᐱᑎᓐᑦ: 1-866-233-3033
ᐱᓐᑲᓴᐱᑎᓐᑦ: 1-867-983-4600
ᓴᑲᓴᓐᓄᓴᑦ: 1-867-983-2594
ᓐᑲᓴᐱᑎᓐᑦ: info@nirb.ca
ᓐᑲᓴᐱᑎᓐᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ: www.nirb.ca

Nunavumi Avatilikiyin Katimayin

Munariyaa: Tukimuaqtittiyi, Titiqqiqivia 1360,
Iqaluktuuttiaq, Nunavunmi X0B 0C0
Aketomik Hivayaota: 1-866-233-3033
Hivayaota: 1-867-983-4600
Kayumiktokun: 1-867-983-2594
Qaritauyakkun: info@nirb.ca Qunniakhaq: www.nirb.ca

Nunavut Impact Review Board

c/o Executive Director, P.O. Box 1360,
Cambridge Bay, NU X0B 0C0
Toll Free: 1-866-233-3033
Telephone: 1-867-983-4600
Facsimile: 1-867-983-2594
Email: info@nirb.ca Website: www.nirb.ca

**Commission du Nunavut chargée
de l'examen des répercussions**

a/directeur général, B.P. 1360,
Cambridge Bay, NU X0B 0C0
Sans frais : 1-866-233-3033
Téléphone : 1-867-983-4600
Télec. : 1-867-983-2594
Courriel : info@nirb.ca Site Web : www.nirb.ca